

## BILAN 2014

# « LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE »



Ce document dont le champ d'observation est la collecte et le traitement des déchets ménagers à l'échelle de la Région Centre-Val de Loire vise à apporter aux différents acteurs institutionnels et à un large public une vision précise et actualisée de la gestion des déchets dans notre région. Les analyses disponibles par département permettent de positionner les territoires entre eux et peuvent aider à la prise de décision.

Les données utilisées émanent de l'enquête régionale sur la collecte des déchets ménagers menée à l'échelle des six départements pour l'année 2014, ainsi que celles sur les installations de traitement des ordures ménagères (enquête ITOM 2014 - ADEME).

L'intégralité de ces données alimente la base de données nationale SINOE<sup>®</sup> déchets (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) qui grâce à de nombreux indicateurs ciblés permettent d'obtenir des informations par territoire, [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

# « LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE »

**1 480 000 tonnes** de déchets ménagers ont été collectées en 2014 dans les territoires de la région. Ce volume connaît une relative stabilité depuis plusieurs années bien que l'on ait enregistré une **progression de 2 % par rapport à 2013**. Chaque habitant produit en moyenne **577 kg de déchets par an** mais cela cache d'importantes disparités entre les départements qui s'expliquent essentiellement par une activité très différenciée de leurs déchèteries.

En 2005, le volume des déchets recueillis en mode séparatif et celui des ordures ménagères résiduelles était quasi équivalent; l'écart, aujourd'hui très significatif, est de **120 kg par habitant** au bénéfice du premier, et il ne cesse de se creuser (+ 19 kg en une seule année). Le bon **maillage territorial des déchèteries** leur permet de capter **44 % du gisement régional des DMA**, soit davantage désormais que le ramassage des ordures ménagères résiduelles en porte à porte, en recul constant (près de 50 kg en moins par habitant entre 2005 et 2014).

Au cœur de ces évolutions se trouvent les efforts importants menés par les collectivités depuis plusieurs années. Les initiatives sont multiples : la modernisation

des équipements, l'amélioration des services et de l'accompagnement des usagers, la multiplication des campagnes de sensibilisation et d'information, l'introduction de nouvelles filières spécifiques de récupération (biodéchets, ameublement, équipements électriques et électroniques, pneumatiques, etc.). Parallèlement, la méthanisation se développe.

**46%**  
des déchets  
ménagers  
recyclés

Les progrès réalisés dans la qualité des collectes permettent de **recycler à présent 46 % des déchets ménagers et assimilés (soit trois points de plus en deux ans)**. L'objectif de 55 % défini au niveau national pour 2020 est encore loin ; des disparités existent toutefois entre les territoires, certains départements ayant largement misé sur le traitement organique de leurs déchets.

Les volumes acheminés vers l'enfouissement (41 %) ou l'incinération (27 %) demeurent cependant majoritaires. Leur réduction constituera un défi particulièrement important pour les prochaines années. Le programme national de prévention des déchets pour la période 2014-2020 fixe en effet de nombreux caps qui orienteront de manière très claire les actions des collectivités.

# SOMMAIRE

LA PRÉVENTION ET LA RÉUTILISATION	5
L'ORGANISATION TERRITORIALE DANS LA RÉGION	7
LES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉES	10
LES COLLECTES SÉLECTIVES (HORS FFOM ET DÉCHETS VERTS)	12
LES DÉCHÈTERIES	13
LES PRODUITS ISSUS DES COLLECTES SÉPARATIVES (AV ET PAP) ORIENTÉS VERS DES CENTRES DE TRI	16
LE COMPOSTAGE	19
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES	21
LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	23
LA SITUATION RÉGIONALE FACE AUX OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL	25
LE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (SPED)	26
- FINANCEMENT	
- LES COÛTS DU SPED : LA MÉTHODE COMPTACOÛT®	

# LA PRÉVENTION ET LA RÉUTILISATION

La prévention vise à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation. Elle présente un fort enjeu en permettant de réduire les impacts environnementaux liés à l'extraction des ressources naturelles, à la production des biens et services, à leur distribution et à leur utilisation, mais également en contribuant à diminuer les coûts associés à la gestion des déchets.

La France s'est engagée dès 2004 dans une démarche de prévention des déchets. Elle a renforcé ses actions à travers le **Programme national de prévention des déchets** pour la période **2014-2020**. Articulé autour de 13 axes stratégiques, ce dernier comporte 54 actions et vise tous les acteurs et tous les flux de déchets.

Les **objectifs** du programme national ont été **revus à la hausse dans le cadre de la loi du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte**, dans son volet de **lutte contre les gaspillages** et de **promotion de l'économie circulaire** :

- baisser de 10 % les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 par rapport à 2010,
- lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés grâce à l'information des consommateurs,
- développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement,

- augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers les filières de valorisation respectivement 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes,
- étendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire avant 2022,
- réduire de 30 % les tonnages mis en décharge en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025,
- réduire de 50 % les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020,
- assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet.

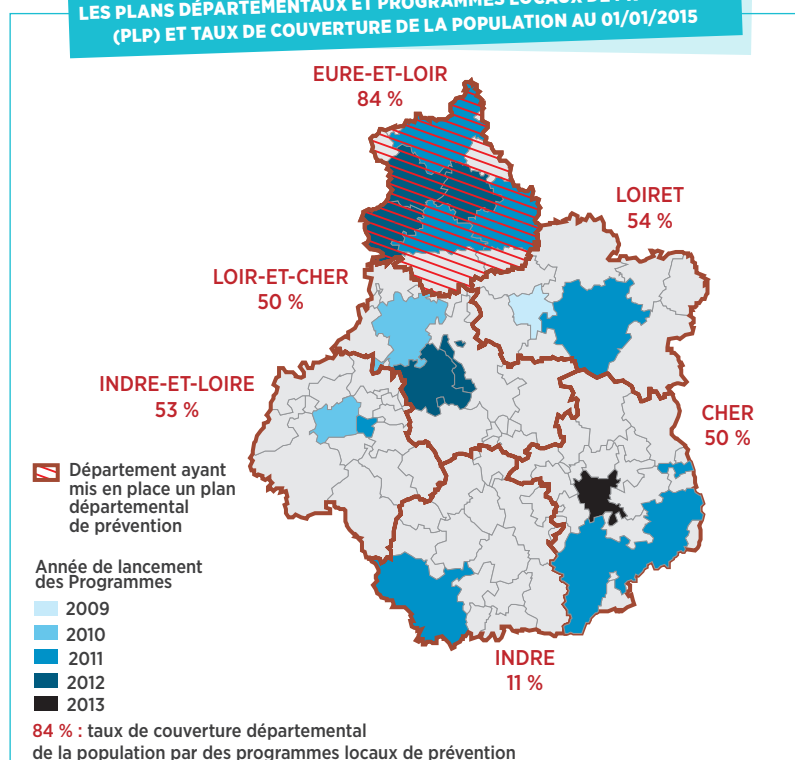
Par ailleurs, la **loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe)** du 07/08/2015 **étend le champ de compétence des Régions en matière de planification de la prévention et de la gestion des déchets** et impose l'élaboration d'un plan régional unique.

Une plate-forme d'échange d'informations et de bonnes pratiques a été mise en place sur ce thème de la prévention et de la gestion des déchets : <http://www.optigede.ademe.fr/prevention>

La prévention est désormais une priorité pour les collectivités qui doivent agir pour modifier les habitudes des ménages et des professionnels présents sur leur territoire.

- > Fin 2015, **15 structures intercommunales** avaient mis en place un **programme local de prévention, couvrant 54 % des habitants** de la région (66 % au niveau national fin 2014).
- > S'ajoute à ces plans locaux, un **plan départemental de prévention en Eure-et-Loir** (qui prend fin en juin 2016).
- > Les collectivités engagées proposent des alternatives toujours plus nombreuses et plus originales : compostage, autocollants stop-pub mais aussi achats éco-responsables, réemploi, dons, gestion raisonnée des déchets de jardin, etc.

## LES PLANS DÉPARTEMENTAUX ET PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION (PLP) ET TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION AU 01/01/2015



Depuis le 14/09/2015, les communes ou groupements de communes responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre (*décret n°2015-662 du 10/06/2015*).



## LES TERRITOIRES ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

TERRITOIRE  
ZÉRO DÉCHET



Levier de mobilisation des territoires, l'appel à projets «zéro déchet, zéro gaspillage» a pour objectif d'accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants (fixés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte) :

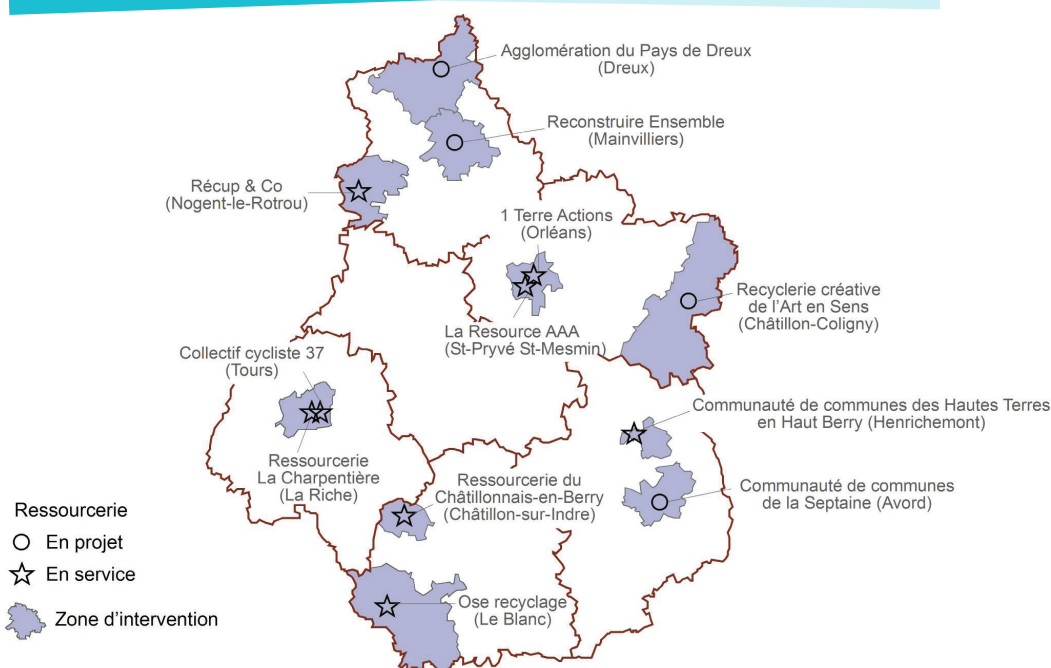
- réduire toutes les sources de gaspillage,
- donner une seconde vie aux produits,
- recycler tout ce qui est recyclable.

La première édition menée en 2014 a permis de distinguer un lauréat en région Centre-Val de Loire : la Communauté de communes en Terres Vives dans le Cher. Pour la deuxième édition, quatre nouveaux lauréats ont été primés pour leurs actions de prévention et de réduction des déchets : le SICTOM de la région d'Auneau et la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux (Eure-et-Loir), le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), le SMIRTOM du Saint-Amandois (Cher).



## LES RESSOURCERIES

### LOCALISATION DES RESSOURCERIES



S'inscrivant dans le développement de l'économie circulaire, l'association «**Art en Sens**» a reçu en 2015 le soutien de la Région Centre-Val de Loire pour son projet de **recyclerie créative**. En coordination avec l'ADEME, cette initiative a le double objectif de **recycler différents objets** qui aujourd'hui finissent à l'enfouissement ou à l'incinérateur et de **former les enfants et les adultes à la pratique artistique**.

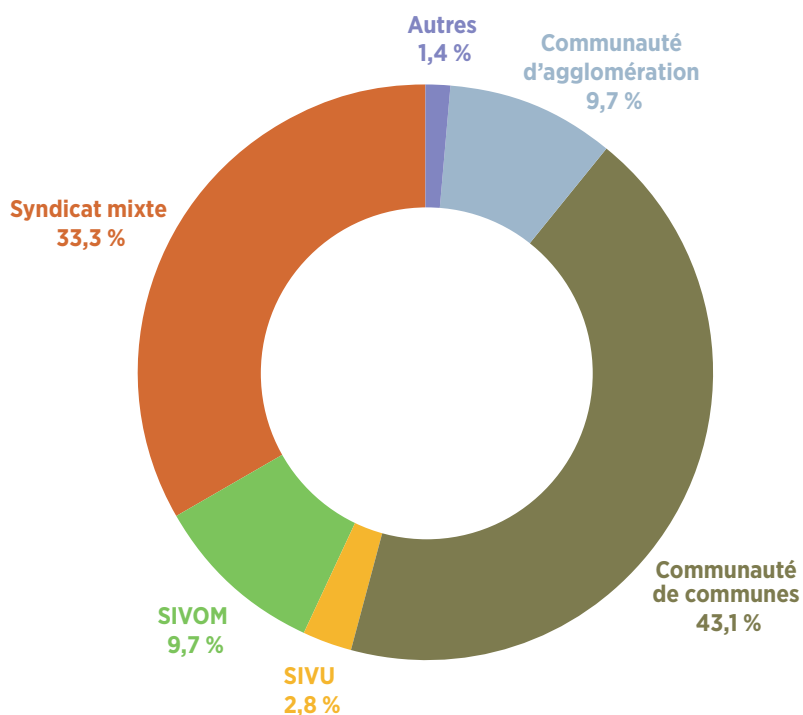
En 2016, la recyclerie créative lance ses premières actions dans une phase «pilote», pour tester et valider les différents modes de collecte et de commercialisation des produits récupérés.

Basée sur les territoires de Sainte-Geneviève-des-Bois et de Châtillon-Coligny, la recyclerie interviendra à terme, en partenariat avec le SMICTOM de Gien et le SAR de Châteaurenard, dans 10 déchèteries sur tout l'Est du département du Loiret. La collecte pour la recyclerie se fera en déchèterie sur une zone de stockage dédiée, ainsi qu'en «porte à porte» après la création d'un service spécifique.

# L'ORGANISATION TERRITORIALE DANS LA RÉGION

- > L'organisation territoriale de la collecte et du traitement des déchets ménagers en Région Centre-Val de Loire a peu évolué au cours de l'année 2014.
- > Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la région compte **76 structures compétentes pour la collecte des déchets ménagers**, parmi lesquelles 6 communes indépendantes.
- > **51 d'entre elles assurent également la compétence traitement**, les autres collectivités ayant recours à des structures dédiées (prestataires privés ou collectivités).

## RÉPARTITION DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES EXERÇANT LA COMPÉTENCE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



### Principales modifications de l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- > **Eure-et-Loir** : Fermeture du SYROM de la région de Dreux le 09/01/2015 suite à l'extension de la communauté d'agglomération. Les communes de Chaudon, Croisilles, St-Laurent-la-Gâtine, Faverolles et Les Pinthières ont rejoint le SIRMATCOM de Maintenon dès le 01/04/2014 ; passant ainsi de 28 à 33 communes.
- > **Indre** : changement de nom pour la communauté d'agglomération Castelroussine (CAC) désormais dénommée «Châteauroux Métropole». Transfert de la compétence «déchets» du SIVOM de Châtillon-sur-Indre vers la Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry (01/01/2014).

**COLLECTIVITÉS AYANT LA COMPÉTENCE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)  
AU 1ER JANVIER 2015**

- Loir et Cher**
- 19 Agglopolys
  - 20 Gièvres
  - 21 Pruniers-en-Sologne
  - 22 Romorantin-Lanthenay
  - 6 SICTOM région de Chateaudun
  - 23 SICTOM de Montoire
  - 24 SIVOM de Mennetou
  - 16 SMICTOM de Sologne
  - 25 SMIEEOM Val de cher
  - 26 SIEOM de Mer
  - 17 SMIRTOM Beaugency
  - 27 VAL ECO
  - 28 VALDEM
  - 29 Villeherviers

- Indre et Loire**
- 61 Ambillou
  - 62 CA Tours Plus
  - 63 CC Bléré Val de Cher
  - 64 CC de l'Est Tourangeau
  - 65 CC de Loches Développement
  - 66 CC des Deux Rives
  - 67 CC du Castelrenaudais
  - 68 CC du Val d'Amboise
  - 69 CC du Val de l'Indre
  - 70 CC du Vouvrillon
  - 71 CC Gâtine Choisilles
  - 72 SMICTOM du Chinonais
  - 73 SMICTOM du Sud Lochois
  - 74 SMICTOM du Val d'Indrois
  - 75 SMIEP Val Touraine Anjou
  - 76 SMITOM de Couesmes

- Eure et Loir**
- 1 CC de l'Orée du perche
  - 2 Chartres Métropole
  - 3 Agglomération du Pays de Dreux
  - 4 SICTOM BBI
  - 5 SICTOM de la région d'Auneau
  - 6 SICTOM région de Chateaudun
  - 7 SICTOM de Nogent le Rotrou
  - 8 SIRMATCOM de Maintenon
  - 9 SIRTOM des cantons de la loupe
  - 10 SIRTOM région Artenay

- Loiret**
- 11 CAOVL
  - 12 SAR cantons Courtenay et Château-Renard
  - 13 SICTOM Châteauneuf/Loire
  - 10 SIRTOM région Artenay
  - 14 SITOMAP
  - 15 SMICTOM cantons Gien, Briare, Châtillon-Coligny et Châtillon/Loire
  - 16 SMICTOM de Sologne
  - 17 SMIRTOM Beaugency
  - 18 SMIRTOM Montargis

- Loir-et-Cher**
- 28
  - 19
  - 27
  - 26
  - 16
  - 16
  - 76
  - 71
  - 67
  - 70
  - 66
  - 68
  - 62
  - 64
  - 63
  - 69
  - 65
  - 74
  - 72
  - 73
  - 75
  - 74

- Indre**
- 47 Buxeuil
  - 48 Châteauroux Métropole
  - 49 CC Coeur de Brenne
  - 50 CC La Châtre Sainte Sévère
  - 51 CC Marche Berrichonne
  - 52 CC Pays Argenton
  - 53 CC Pays Bazelle
  - 54 CC Ecueillé - Valençay
  - 55 CC Pays Eguzon
  - 38 CC Pays Issoudun
  - 56 CC Val de Bouzanne
  - 57 CC Val Indre Brenne
  - 58 COCOREL
  - 43 SICTOM Champagne Berrichonne
  - 59 CC Châtillonnais-en-Berry
  - 60 SYMCTOM Ouest

- Cher**
- 30 CA Bourges +
  - 31 CC de Vierzon, Sologne, Berry
  - 32 CC des Hautes Terres en Haut Berry
  - 33 CC des Terroirs d'Angillon
  - 34 CC des Vals de Cher et d'Arnon
  - 35 CC des Villages de la Forêt
  - 36 CC du Dunois
  - 37 CC en Terres vives
  - 38 CC Pays Issoudun
  - 39 CC Sauldre et Sologne
  - 40 Foëcy
  - 41 Groupement Berry Val de Loire
  - 42 SICTRM Léré, Sancerre, Vailly
  - 43 SICTOM Champagne Berrichonne
  - 44 SICTOM de Mehun sur Yèvre - Allouis
  - 45 SICTREM de Baugy
  - 46 SMIRTOM Saint Amandois

En gris, communes adhérant à 1 établissement dont le siège se situe hors de la région Centre-Val de Loire



**COLLECTIVITÉS AYANT LA COMPÉTENCE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) AU 1ER JANVIER 2015**

- Loir et Cher**
- 11 Gièvres
  - 12 Pruniers-en-Sologne
  - 13 Romorantin-Lanthenay
  - 4 SITREVA
  - 14 SMIRGEOMES
  - 15 SIVOM de Mennetou
  - 8 SMICTOM de Sologne
  - 16 SMIEEOM Val de cher
  - 17 SMIEOM de Mer
  - 9 SMIRTOM Beaugency
  - 18 VAL ECO
  - 19 VALDEM
  - 20 Villeherviers

- Eure et Loir**
- 1 BGV
  - 2 CC de l'Orée du perche
  - 3 Chartres Métropole
  - 4 SITREVA
  - 5 SOMEL

- Indre et Loire**
- 50 Ambillou
  - 51 CA Tours Plus
  - 52 CC de l'Est Tourangeau
  - 53 CC de Loches Développement
  - 54 CC du Val de l'Indre
  - 55 CC du Vouvrillon
  - 56 CC Gâtine Choissilles
  - 57 SMICTOM du Chinonais
  - 58 SMICTOM du Sud Lochois
  - 59 SMICTOM du Val d'Indrois
  - 60 SMIEP Val Touraine Anjou
  - 61 SMITOM d'Amboise
  - 62 SMITOM de Couesmes

- Loiret**
- 1 BGV
  - 6 CAOVL
  - 8 SMICTOM de Sologne
  - 9 SMIRTOM Beaugency
  - 10 SMIRTOM de la région de Montargis
  - 7 SYCTOM des régions de Gien, Châteauneuf/Loire

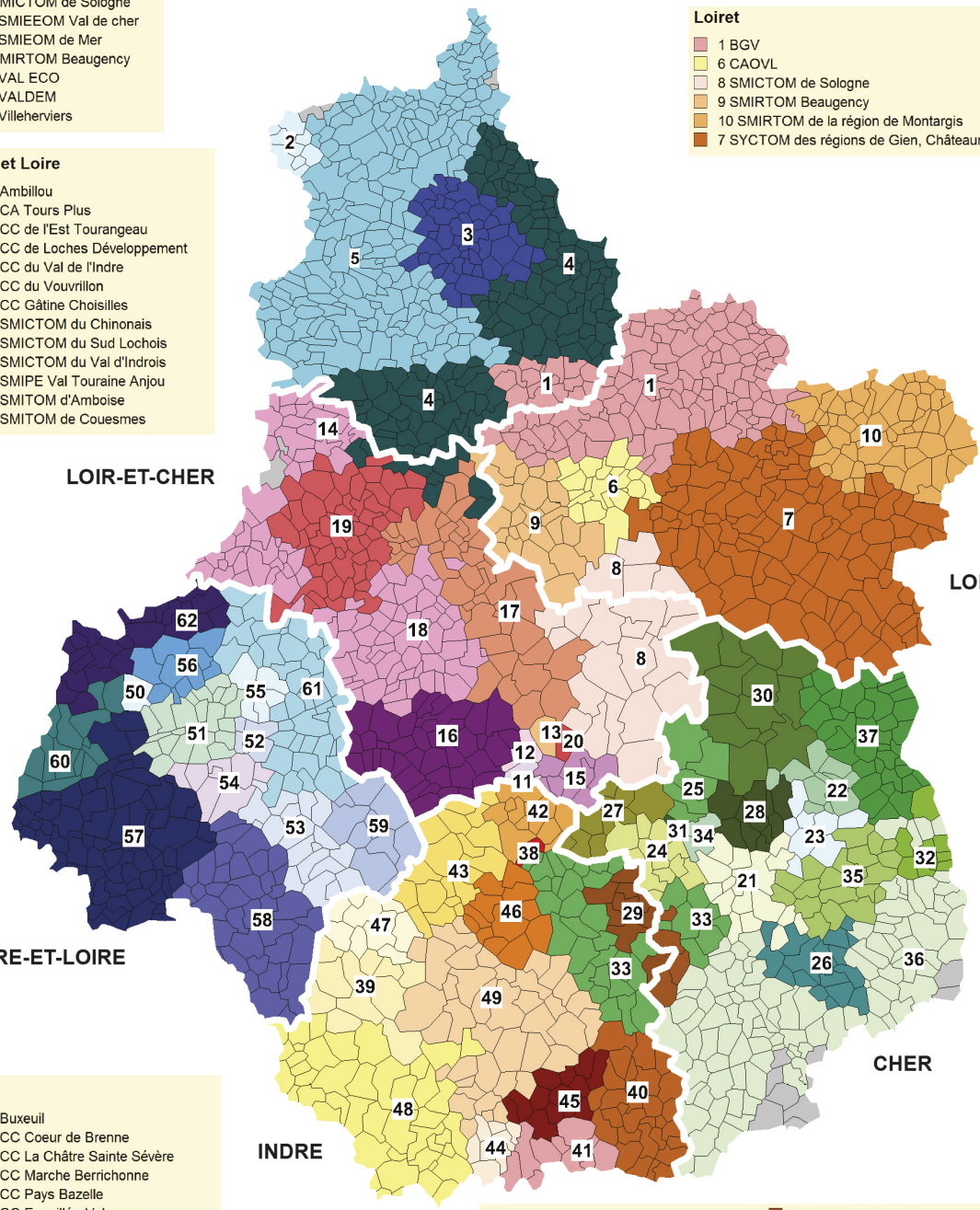
**LOIR-ET-CHER**

**EURE-ET-LOIR**

**INDRE-ET-LOIRE**

- Indre**
- 38 Buxeuil
  - 39 CC Coeur de Brenne
  - 40 CC La Châtre Sainte Sévère
  - 41 CC Marche Berrichonne
  - 42 CC Pays Bazelle
  - 43 CC Ecueillé - Valençay
  - 44 CC Pays Eguzon
  - 29 CC Pays Issoudun
  - 45 CC Val de Bouzanne
  - 46 COCOREL
  - 33 SICTOM Champagne Berrichonne
  - 47 CC du Châtillonnais-en-Berry
  - 48 SYMCTOM Ouest
  - 49 SYTOM Châteauroux

- Cher**
- 21 CA Bourges +
  - 22 CC des Hautes Terres en Haut Berry
  - 23 CC des Terroirs d'angillon
  - 24 CC des Vals de Cher et d'Arnon
  - 25 CC des Villages de la Forêt
  - 26 CC du Dunois
  - 27 CC de Vierzon, Sologne, Berry
  - 28 CC en Terres vives
  - 29 CC Pays Issoudun
  - 30 CC Sauldre et Sologne
  - 31 Commune de Foëcy
  - 32 Groupement Berry Val de Loire
  - 33 SICTOM Champagne Berrichonne
  - 34 SICTOM de Mehun sur Yèvre - Allouis
  - 35 SICTREM de Baugy
  - 36 SMIRTOM Saint Amandois
  - 37 SMTRM



En gris, communes adhérant à 1 établissement dont le siège se situe hors de la région Centre-Val de Loire

# LES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉES

96 % des collectivités ont répondu à l'enquête en 2014. Lorsque l'information est manquante les données sont redressées en reportant les tonnages 2013.

Des corrections ont également été apportées les années antérieures pour permettre de mesurer les principales évolutions. L'analyse fine des évolutions requiert cependant une certaine prudence.

Pour 2014, la population légale mil-lésimée 2013 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été retenue.

- > Les volumes ont **augmenté de 2 % en un an** en raison d'apports sensiblement **plus importants en déchèteries**.
- > Ces derniers sont **très inégaux selon les départements**. Des écarts importants apparaissent donc dans les quantités moyennes de DMA par habitant (près de 90 kg/hab de plus en Eure-et-Loir, département plus urbain, que dans l'Indre).
- > A l'inverse, **peu d'écarts** sont enregistrés pour les ordures ménagères et assimilées (OMA) qui représentent **310 kg par habitant** en moyenne régionale. Ce ratio s'est **réduit de 4 kg en un an** et de 9 kg par rapport à 2012, en raison principalement d'une **baisse des ordures ménagères résiduelles (OMR)** collectées en 2014 (- 3 kg/hab) sur l'année.

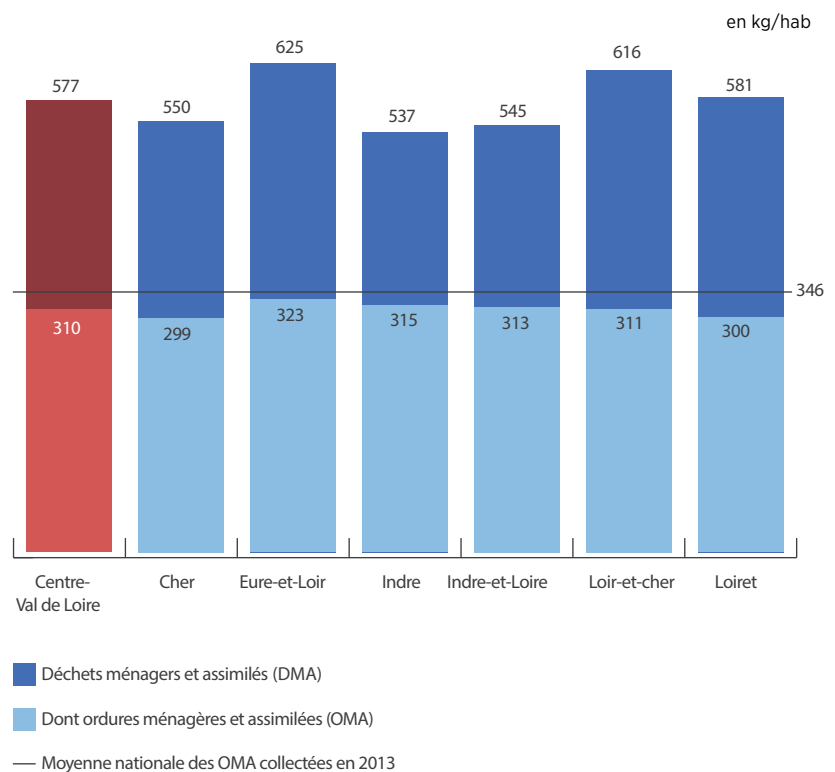
## La Région Centre-Val de Loire

**2,6 MILLIONS**  
d'habitants  
4 % de la population française\*

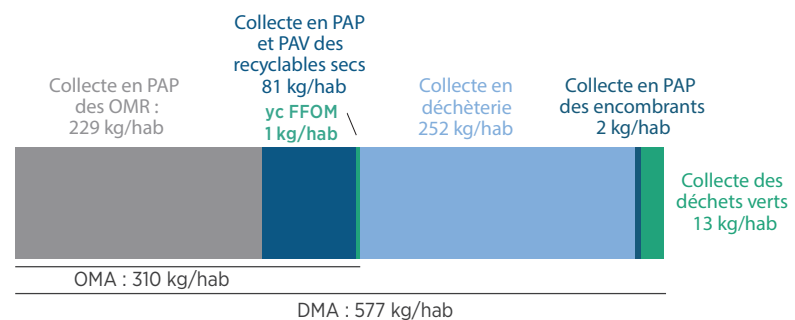
**1,482 MILLION**  
de tonnes de déchets ménagers ou assimilés  
soit **3,8 %** de la production nationale des ménages (année de référence 2013)

\* INSEE

## QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN 2014 PAR DÉPARTEMENT



## RÉPARTITION DU GISEMENT RÉGIONAL DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS

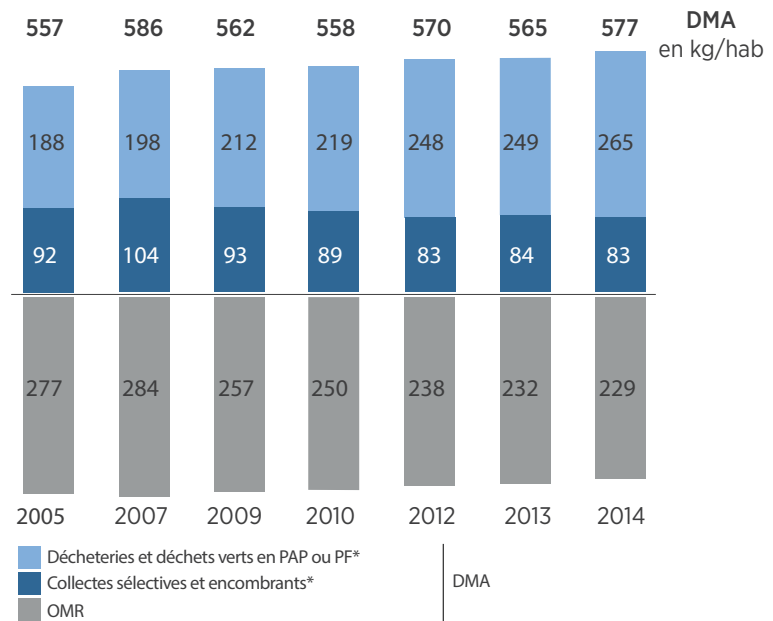


PAP : porte à porte  
PAV : point d'apport volontaire  
OMR : ordures ménagères résiduelles  
FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères

- > Depuis 2005, le volume de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés dans la région s'inscrit dans une relative stabilité.
- > **L'écart entre les quantités collectées séparativement** (y compris en déchèterie) et celles issues de la **collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) ne cesse de se creuser**, il atteint près de **120 kg/hab en 2014 (soit 19 kg de plus en 1 an)** ; ces volumes étaient quasi identiques en 2005.
- > La **collecte des OMR** a baissé de 17 % entre 2005 et 2014 soit **48 kg/hab de moins en 9 ans**. Elles représentent désormais un peu moins de **40 % du gisement total**, contre 50 % en 2005 (soit 10 points de moins).
- > Hors déchèteries, les quantités recueillies en **mode sélectif** sont relativement **stables depuis 3 ans**. **Cependant** elles ont sensiblement **diminué depuis 2007** en raison d'une forte **variation des volumes de déchets verts** et d'encombrants collectés **en porte à porte**.
- > Parallèlement les **flux orientés en déchèteries** se sont largement développés (+ 41 % en 9 ans). Ils sont **depuis 2012 supérieurs aux tonnages d'OMR**.

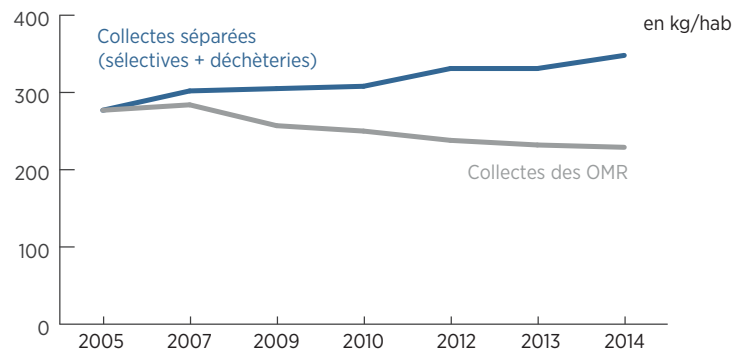
- > Les quantités recueillies de **déchets verts et biodéchets** s'accroissent. Elles représentent **20 % du tonnage total (+ 7 points en 9 ans)**.
- > Les matériaux recyclables secs perdent un peu plus d'un point au cours de la même période.

## ÉVOLUTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

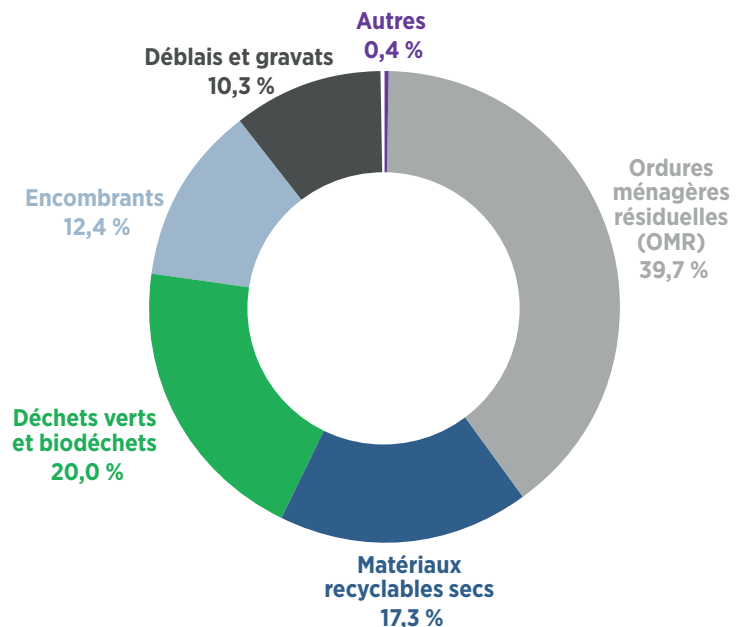


\* NB : les déchets verts collectés en porte à porte ou issus des plateformes dédiées sont comptabilisés avec les volumes recueillis en déchèteries, les encombrants sont intégrés aux collectes sélectives.

## ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SELON LE MODE DE COLLECTE



## COMPOSITION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



# LES COLLECTES SÉLECTIVES

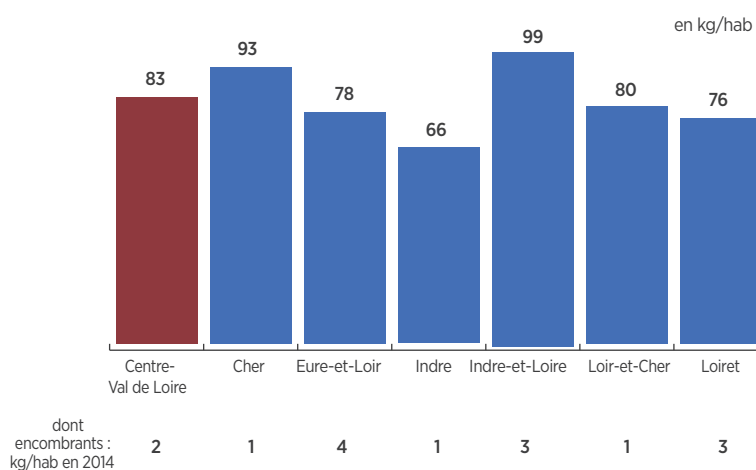
## (HORS FFOM ET DÉCHETS VERTS)

Toutes les collectivités de la région proposent un service de collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire des emballages. Le mode diffère selon la nature des produits. Ainsi le **verre** est à **97 % recueilli dans les points d'apport volontaire** en 2014 (contre 88 % en 2010), les **emballages, journaux, magazines** sont collectés à **66 % en porte à porte**.

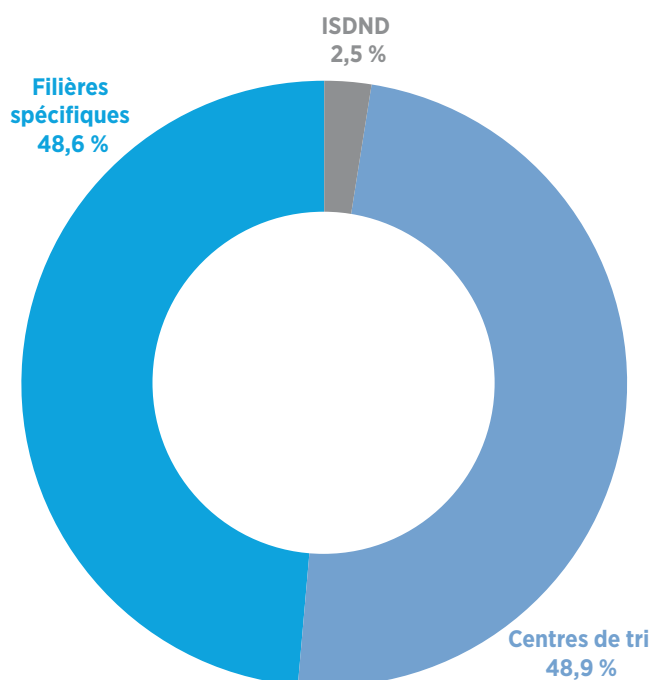
Seuls les matériaux secs des ménages et les encombrants collectés en porte à porte sont pris en compte dans les données ci-dessous.

- > Les **matériaux secs et encombrants** représentent près de 213 000 t en 2014, soit en moyenne **83 kg par habitant**, avec un ratio nettement supérieur dans le Cher (93 kg/hab) et l'Indre-et-Loire (99).
- > **Près de la moitié** de ces matériaux sont orientés vers des **centres de tri**, principalement situés dans la région. Seule une fraction de ces volumes (16 %) est dirigée vers d'autres départements, pour la plupart limitrophes (Creuse, Yonne, Yvelines, Sarthe).
- > La moitié restante est en grande partie orientée directement vers des **filières spécifiques de valorisation ou de recyclage**, plus éloignées géographiquement (papierie en Seine-Maritime, verreries dans l'Aisne, le Rhône, la Charente ou encore la Loire, textiles dans le Pas-de-Calais ou la Nièvre etc...).
- > Près de **6 000 t d'encombrants** ont été collectés. 2 100 t ont été dirigées vers des centres de tri avant incinération ou vers des filières de démantèlement. La majorité de ces encombrants (**64 %**) est destinée à **l'enfouissement**.

### VENTILATION PAR DÉPARTEMENT DES PERFORMANCES DE COLLECTE DES MATÉRIAUX SECS ET ENCOMBRANTS



### DESTINATIONS DES MATÉRIAUX SECS ET ENCOMBRANTS COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN 2014 EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

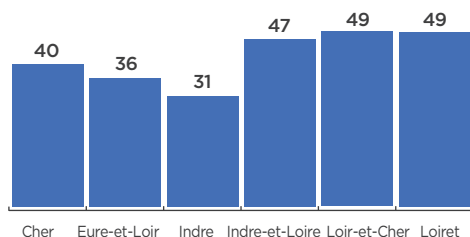


# LES DÉCHÈTERIES

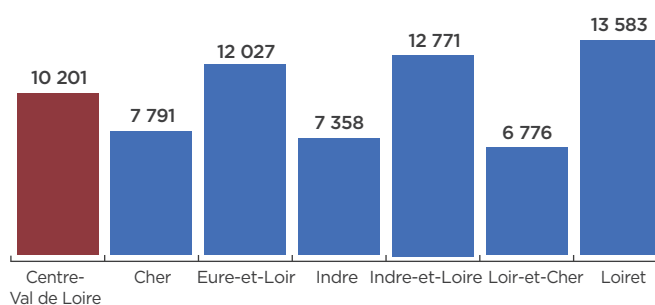
**252 déchèteries** maillent le territoire régional, couvrant **96 % de la population**. La **fréquentation par habitant desservi\* (2,4) est supérieure à la moyenne nationale (2,0)**. **208 déchèteries** (8 sur 10) acceptent les déchets des professionnels.

\* exprime le rapport entre le nombre total de visites et la population totale desservie par les déchèteries du territoire.

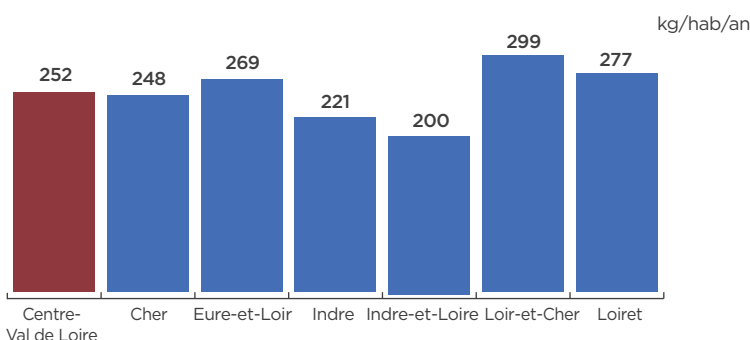
## RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DU NOMBRE DE DÉCHÈTERIES EN FONCTIONNEMENT



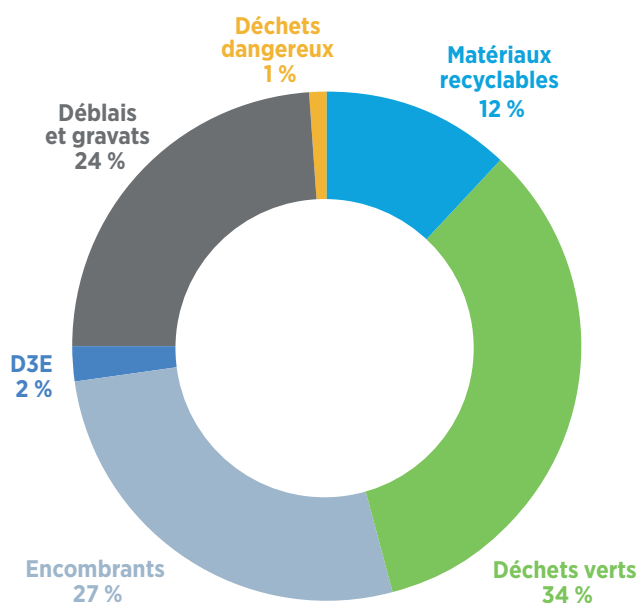
## NOMBRE MOYEN D'HABITANTS DESSERVIS PAR DÉCHÈTERIE ET PAR DÉPARTEMENT



## QUANTITÉ\* ANNUELLE MOYENNE PAR HABITANT COLLECTÉE EN DÉCHÈTERIE PAR DÉPARTEMENT



## RÉPARTITION DES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE



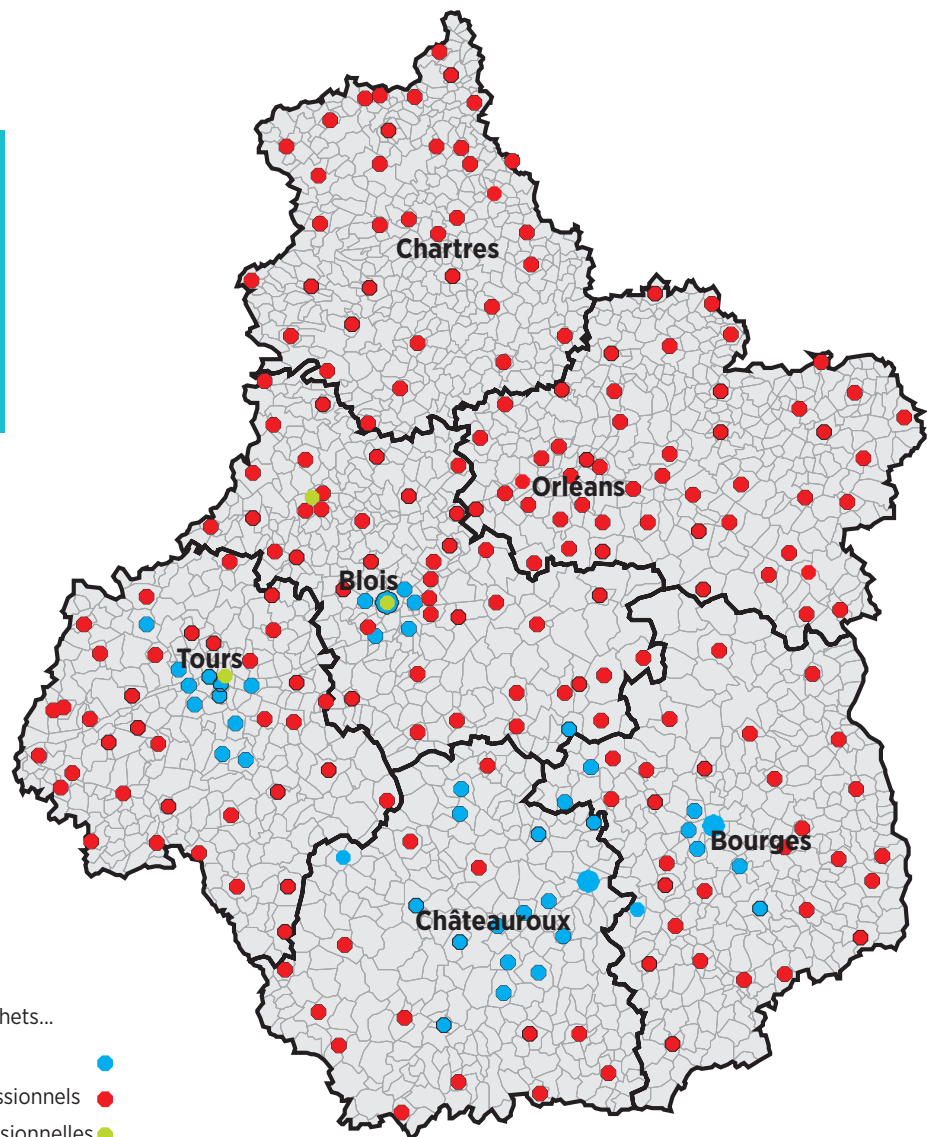
\* établie à partir des données redressées par département afin de tenir compte des absences de réponse.

- > Chaque déchèterie dessert **7 communes en moyenne** et un peu plus de **10 000 habitants** (le ratio national établi par l'ADEME pour 2013 est de 1 pour plus de 13 800 personnes).
- > Le **maillage territorial** des déchèteries est **plus dense** dans les **trois départements ligériens** qui comptent chacun près d'une cinquantaine d'équipements.
- > Cependant, le ratio du nombre d'habitants desservis par déchèterie paraît plus favorable aux départements du sud, par ailleurs les moins peuplés.
- > Les 252 équipements ont accueilli plus de **648 000 tonnes en 2014**, émanant des **ménages et de professionnels**. Les données ne permettent pas de mesurer la part des apports de ces derniers.
- > Ces quantités représentent en moyenne 252 kg/habitant mais les disparités sont importantes selon les territoires. Le ratio est **élevé dans les départements du Loir-et-Cher et du Loiret**.
- > Les **déchets verts**, les **encombrants** et les **déchets inertes** représentent **85 % des volumes recueillis en déchèterie en 2014**. Les apports de végétaux et de tout venant ne cessent d'augmenter, respectivement de + 26 % et + 9 % entre 2012 et 2014.

## LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Parmi les derniers mouvements enregistrés, notons la fermeture de la déchèterie de Sacierges St-Martin (Indre) au 01/01/2014 et l'ouverture fin 2013 de la déchèterie de St-Ay (Loiret).

Sont cartographiées les déchèteries professionnelles pour lesquelles l'information est connue.



## LA DÉCHÈTERIE MOBILE DU SMIEEOM VAL-DE-CHER (LOIR-ET-CHER)



Photo : SMIEEOM Val-de-Cher

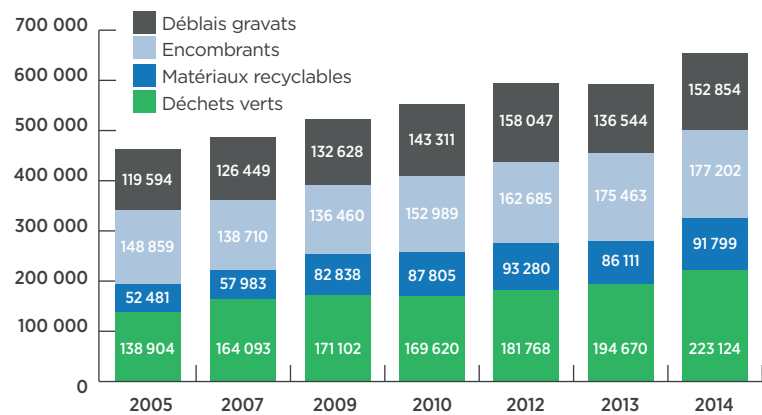
Afin d'étoffer son offre de service auprès de ses administrés, le SMIEEOM Val-de-Cher a développé en mai 2012 le concept de déchèterie mobile sur les communes de Mur-de-Sologne et de Lassay-sur-Croisne. Cette initiative originale dans le département de Loir-et-Cher vise à renforcer la proximité avec les habitants et désenclaver les communes les plus éloignées (parfois à plus de 20 kilomètres) de l'une des 4 déchèteries du syndicat (Contres, Billy, Montrichard et Noyers-sur-Cher).

Ayant remporté un vif succès dès le début de sa mise en place, ce service fonctionne toute l'année avec six passages par an sur chaque commune. L'accès est gratuit et réservé aux particuliers. Un gardien, présent sur site, guide les usagers et veille au bon respect des consignes de tri.

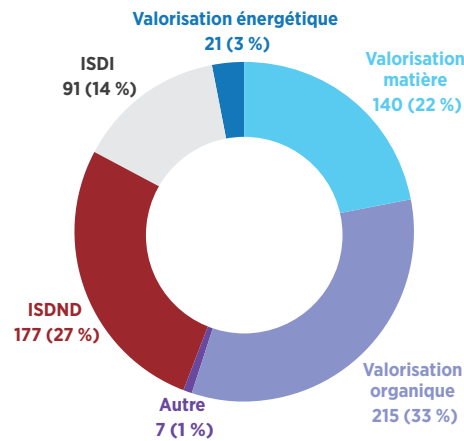
Cette déchèterie est accessible au public de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et accueille les déchets tels que les cartons, les déchets verts, la ferraille, les encombrants ou encore les gravats.

- > **44 % du gisement** de déchets ménagers et assimilés est **collecté en déchèterie** en 2014.
- > Après un léger fléchissement constaté en 2013, les quantités de matériaux qui y sont déposés sont reparties à la hausse : **+ 7 % en 2 ans, + 46 % depuis 2005**.
- > Toutes les catégories de déchets sont concernées :
  - forte progression des matériaux recyclables (+ 75 %) depuis 9 ans qui résulte de la diffusion des consignes de tri et la mise en place de bennes spécifiques pour les filières REP (responsabilité élargie du producteur). Ainsi, par exemple, près de 830 t de mobiliers hors d'usage ont pu être récupérées en 2014 et 14 500 t de D3E (contre 300 t seulement en 2005).
  - hausse importante des dépôts de déchets verts (+ 61 %), des déblais et gravats (+ 28 %) et d'encombrants (+ 19 %).
- > **41 % des volumes de déchets collectés en déchèterie sont orientés vers des installations de stockage** (ISDI et ISDND). Ils concernent **essentiellement des déchets inertes et des encombrants** pour lesquels aucune valorisation matière n'est possible.
- > Près de **90 % des déchets recueillis dans les déchèteries restent dans la Région Centre-Val de Loire** (68 % en 2005) pour y être valorisés ou stockés. Environ 70 000 t sont exportées hors de la région en 2014, principalement en raison de l'absence d'unités de traitement pour des recyclables spécifiques et des déchets dangereux. Ils sont notamment orientés vers la Sarthe, la Vienne et certains départements d'Ile-de-France.

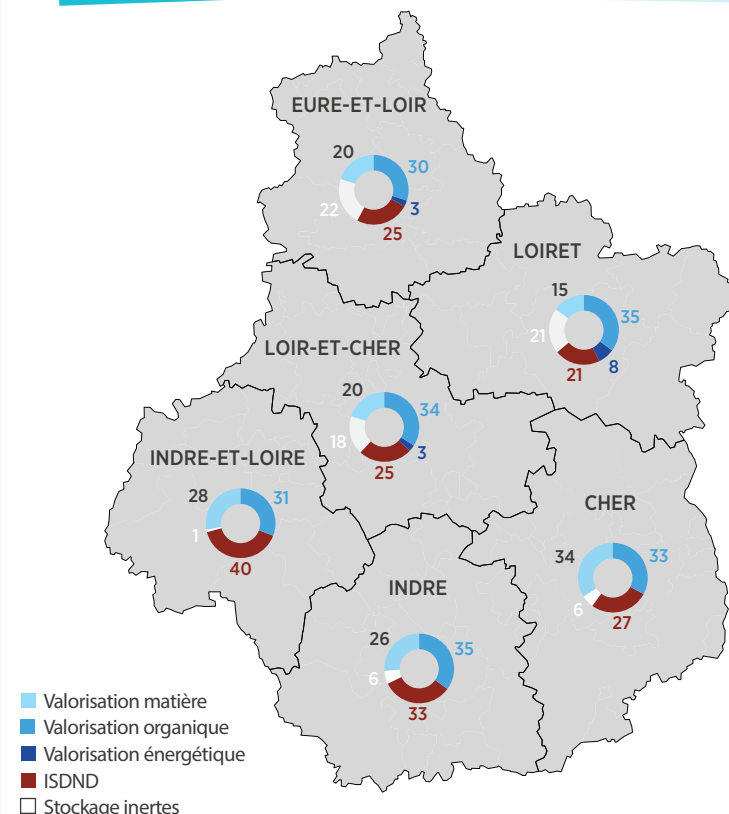
### ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX APPORTS EN DÉCHÈTERIE (EN TONNES) SELON LES ÉLÉMENTS RECUEILLIS



### RÉPARTITION PAR MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS SORTANT DES DÉCHÈTERIES DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE (EN MILLIERS DE TONNES ET EN %)



### RÉPARTITION PAR MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS SORTANT DES DÉCHÈTERIES PAR DÉPARTEMENT (EN %)



Cartographie établie à partir des données issues de SINOE.

# LES PRODUITS ISSUS DES COLLECTES SÉPARATIVES (AV ET PAP) ORIENTÉS VERS DES CENTRES DE TRI

## AVERTISSEMENT

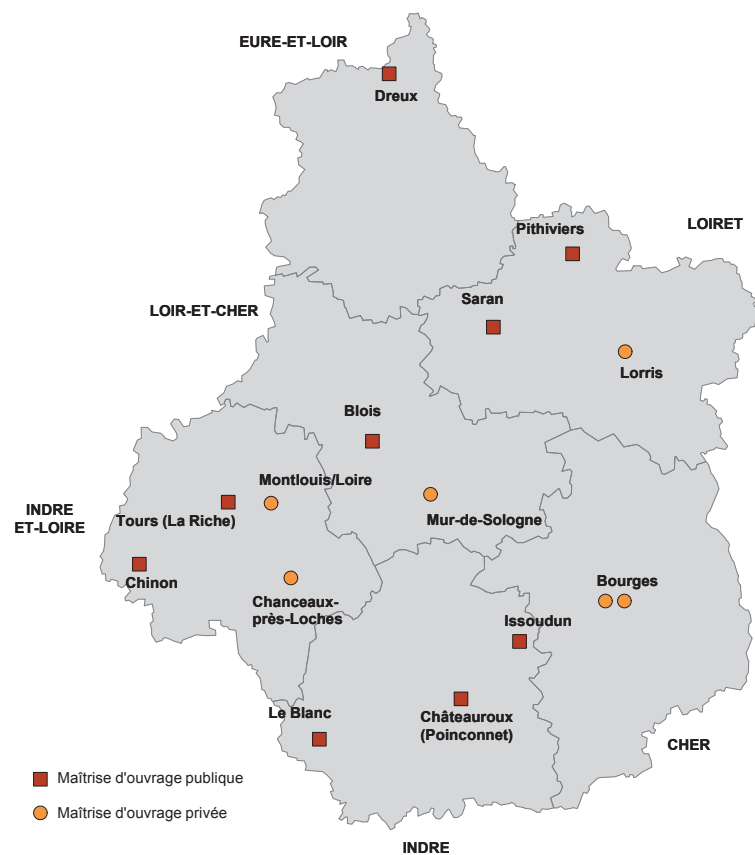
Plusieurs centres de tri n'ont pas renseigné le questionnaire, ou ne l'ont fait que partiellement

En conséquence, aucune évolution ne peut être calculée et les quantités indiquées sont inférieures à la réalité.

- > La région dispose de **15 centres de tri des recyclables ménagers**, comme en 2012.
- > 161 000 t de déchets ont été déclarées pour 2014, dont 125 700 provenant des ménages (chiffre légèrement sous évalué). Seuls les 2/3 des centres de tri ont renseigné les informations relatives aux déchets issus des entreprises et artisans.
- > Plus de 50 % des produits issus des collectes séparatives (AV et PAP) sont orientés vers des centres de tri.
- > Près de 95 % sont des déchets d'emballages et des matériaux recyclables issus des collectes séparatives (en porte à porte ou apport volontaire) ou de collectes spécifiques.
- > Le **taux de refus** varie fortement selon les équipements. Il est en moyenne de **26 % pour la région en 2014**.

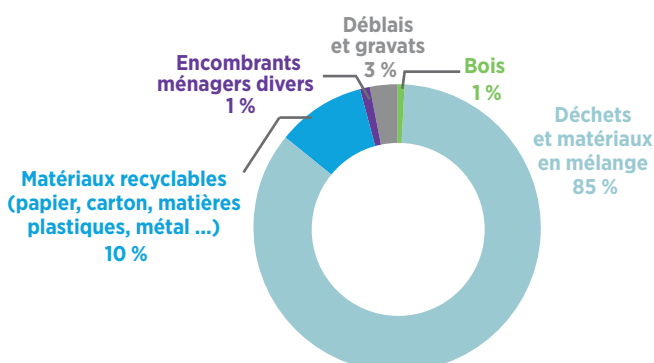
## LOCALISATION DES CENTRES DE TRI DES RECYCLABLES MÉNAGERS

Fermé durant le 1er semestre 2014, le centre de tri de déchets ménagers de Dreux «Natriel» a bénéficié d'importants travaux de modernisation (tri optique des corps creux et plats et automatisation du tri des métaux).

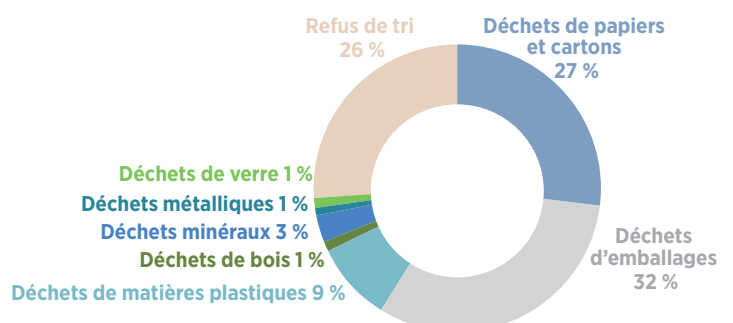


## LES CENTRES DE TRI DES RECYCLABLES MÉNAGERS ...

...répartition des déchets entrant



...répartition des déchets sortant

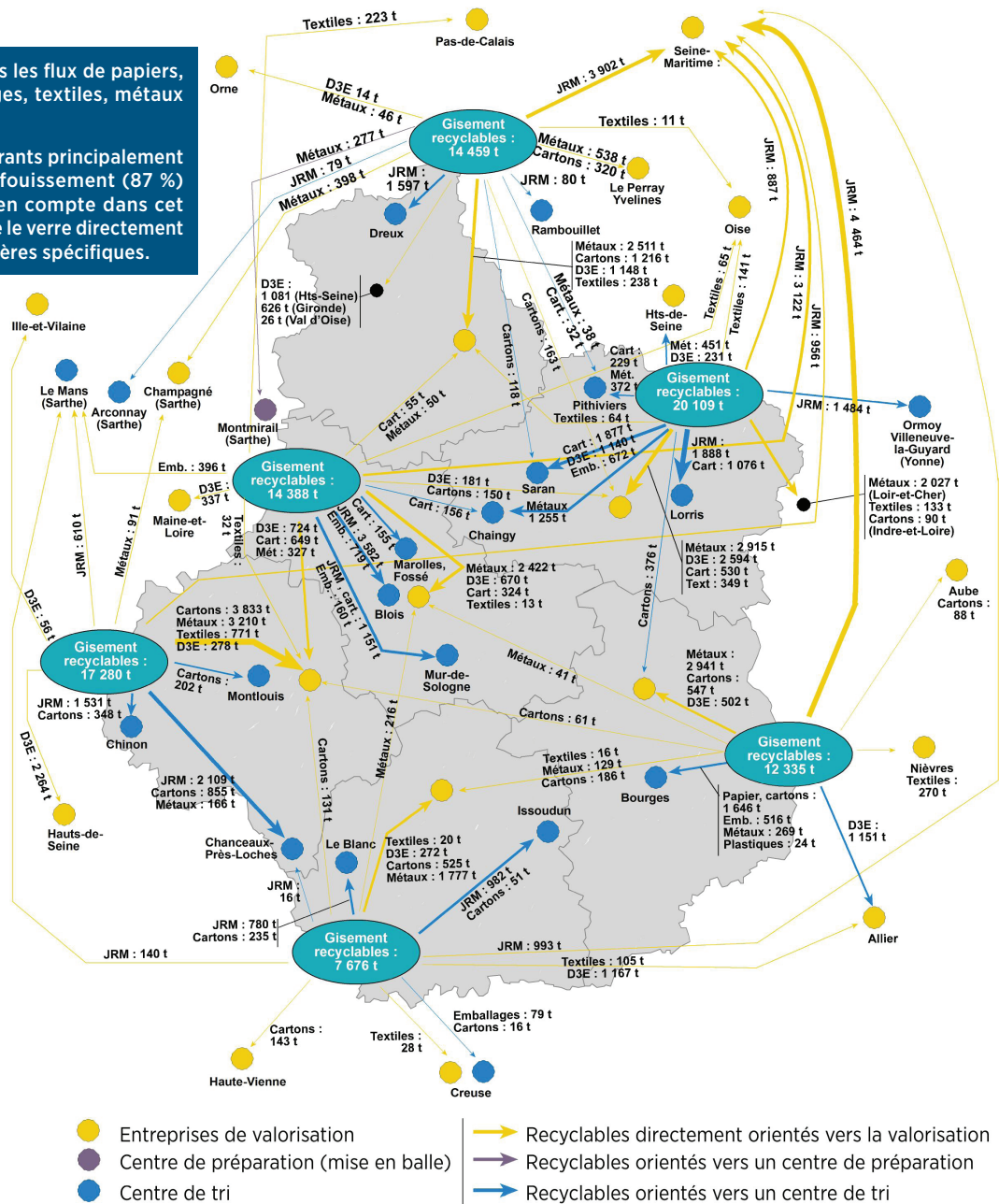




## CARTOGRAPHIE DES FLUX DE RECYCLABLES MÉNAGERS (HORS ENCOMBRANTS - HORS VERRE) ÉMANANT DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Sont cartographiés les flux de papiers, cartons, emballages, textiles, métaux et D3E.

Les flux d'encombrants principalement orientés vers l'enfouissement (87 %) ne sont pas pris en compte dans cet éclairage, ainsi que le verre directement orienté vers les filières spécifiques.



### SYNTHÈSE PAR DÉPARTEMENT DES FLUX DE RECYCLABLES MÉNAGERS (HORS ENCOMBRANTS - HORS VERRE) SELON LEUR DESTINATION

	Traité en Région Centre-Val de Loire		Traité hors Région Centre-Val de Loire	
	Centre de tri ou de préparation	Entreprise de valorisation*	Centre de tri ou de préparation	Entreprise de valorisation*
Cher	2 455 t (19 %)	4 423 t (34 %)		5 973 t (47 %)
Eure-et-Loir	1 785 t (12 %)	5 276 t (37 %)	436 t (3 %)	6 962 t (48 %)
Indre	2 064 t (27 %)	2 941 t (38 %)	95 t (1 %)	2 576 t (34 %)
Indre-et-Loire	5 211 t (30 %)	8 092 t (47 %)	610 t (4 %)	3 367 t (19 %)
Loir-et-Cher	5 923 t (38 %)	5 597 t (36 %)	396 t (2 %)	3 747 t (24 %)
Loiret	8 509 t (41 %)	9 078 t (44 %)	1 484 t (7 %)	1 710 t (8 %)
<b>Total région</b>	<b>25 947 t (29 %)</b>	<b>35 407 t (40 %)</b>	<b>3 021 t (3 %)</b>	<b>24 335 t (28 %)</b>

\* Entreprise qui par le biais d'un procédé technique transforme un déchet en matière réutilisable

22 centres de tri de déchets d'activité économique sont en activité en 2014. Seulement 15 d'entre eux ont répondu à l'enquête ITOM de l'ADEME. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc pas le niveau d'activité régionale de l'ensemble des équipements.

- > 4 nouveaux centres ont été mis en service entre 2012 et 2014 : Bourges, Joué-les-Tours, Saint-Amand-Longpré et Saran.
- > Les 15 équipements pour lesquels l'information est connue ont traité près de 250 000 t de déchets d'activité en 2014.
- > Près de 70 % des déchets entrants sont des matériaux en mélange et des recyclables (métal, papiers et cartons ...) qui, après tri, sont orientés vers les différentes filières de valorisation.

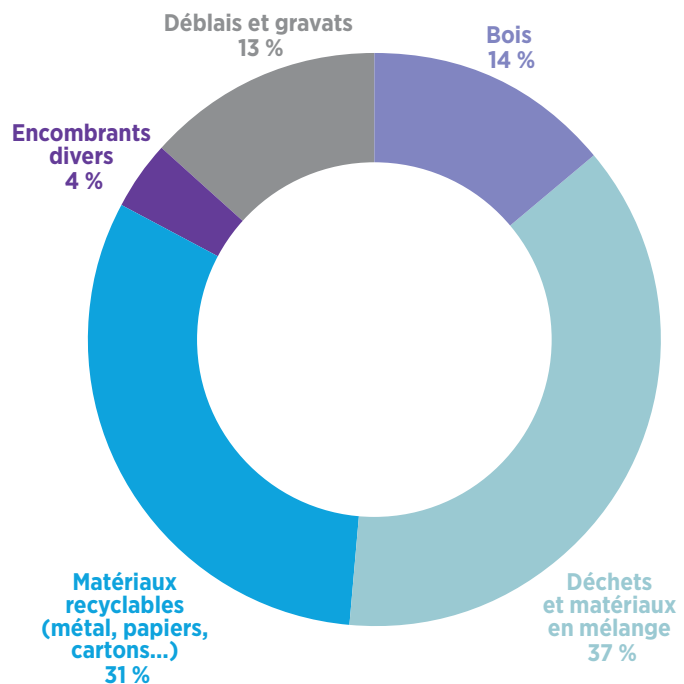


Centre de tri de St-Amand-Longpré (Loir-et-Cher)

#### LOCALISATION DES CENTRES DE TRI DES MATÉRIAUX RECYCLABLES DES DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



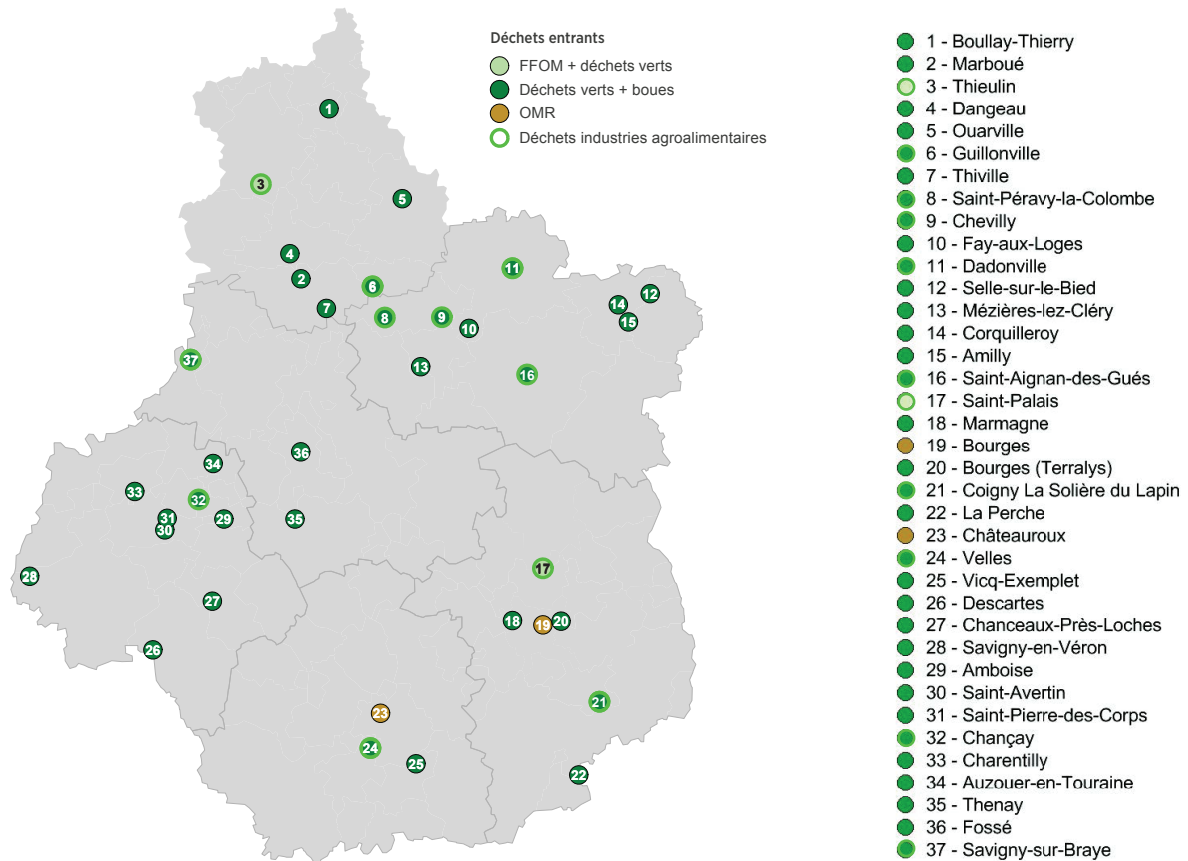
#### RÉPARTITION DES DÉCHETS ENTRANT DANS LES CENTRES DE TRI DE DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



# LE COMPOSTAGE

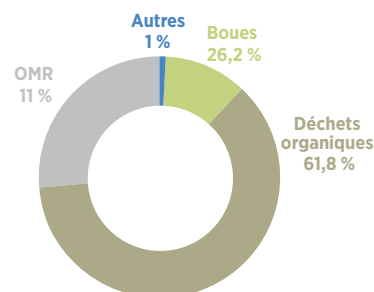
La valorisation organique désigne l'ensemble des modes de gestion et de valorisation des déchets biodégradables (déchets alimentaires, déchets verts, boues des stations d'épuration, etc.), via **deux grands modes de traitement** : le **compostage** et la **méthanisation**.

## LOCALISATION DES UNITÉS DE VALORISATION ORGANIQUE

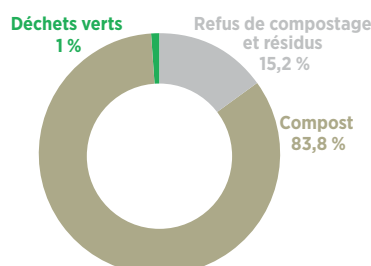


- > 2 plates-formes de compostage ont été créées en 2014, à Vicq-Exempt en mars (Indre) et à Fayaux-Loges en novembre (Loiret) ; une autre a fermé ses portes à Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher).
- > Au total **37 plates-formes** étaient en fonctionnement fin 2014 dans la région, situées en grande partie dans les départements d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire et du Loiret.
- > Elles ont traité **357 000 t de déchets** au cours de l'année et produit, à l'issue du processus de maturation, plus de **151 000 t de compost** à destination de l'agriculture, des services municipaux et des particuliers (+ 32 % par rapport à 2012).
- > Les **refus de compostage** et les résidus de traitement représentent **27 000 t** (+ 38 % en deux ans).

## RÉPARTITION DES DÉCHETS ...



...entrant dans les unités de valorisation organique



...sortant des unités de valorisation organique

## LES UNITÉS DE MÉTHANISATION SE MULTIPLIENT

La **méthanisation** est une technologie basée sur la dégradation de la matière organique par des micro-organismes, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Cette dégradation aboutit à la production d'un produit appelé **digestat** (utilisé comme fertilisant) et de **biogaz** qui peut être injecté dans le réseau de gaz naturel après épuration (**injection**) ou utilisé comme énergie pour la production d'électricité et de chaleur (**cogénération**).

### LOCALISATION DES MÉTHANISEURS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

#### Installations en fonctionnement :

##### Cogénération (< 500 kWé)

- 1 - GAEC Auguste
- 2 - GAEC de la Bourgetière
- 3 - GAEC Gueret
- 4 - SARL Energie Plus
- 5 - Ter'Biogaz
- 6 - Bio Energie Touraine
- 7 - Biogaz du Pays de Nouzilly
- 8 - SCEA la Bondonnière
- 9 - SCEA la Croix Morin
- 10 - Laiterie de Verneuil-sur-Indre
- 11 - GAEC de Vautourmon
- 12 - Zooparc de Beauval
- 13 - GAEC du Gros Chêne
- 14 - GAEC Beets

##### Cogénération (> 500 kWé)

- 15 - Terrees
- 16 - Sologne Biogaz
- 17 - Marnay

#### Installations en construction :

##### Cogénération (< 500 kWé)

- 18 - Vitry Biogaz
- 19 - Méthasec
- 20 - Méthabeauce
- 21 - APMCB

##### Injection (< 500 kWé)

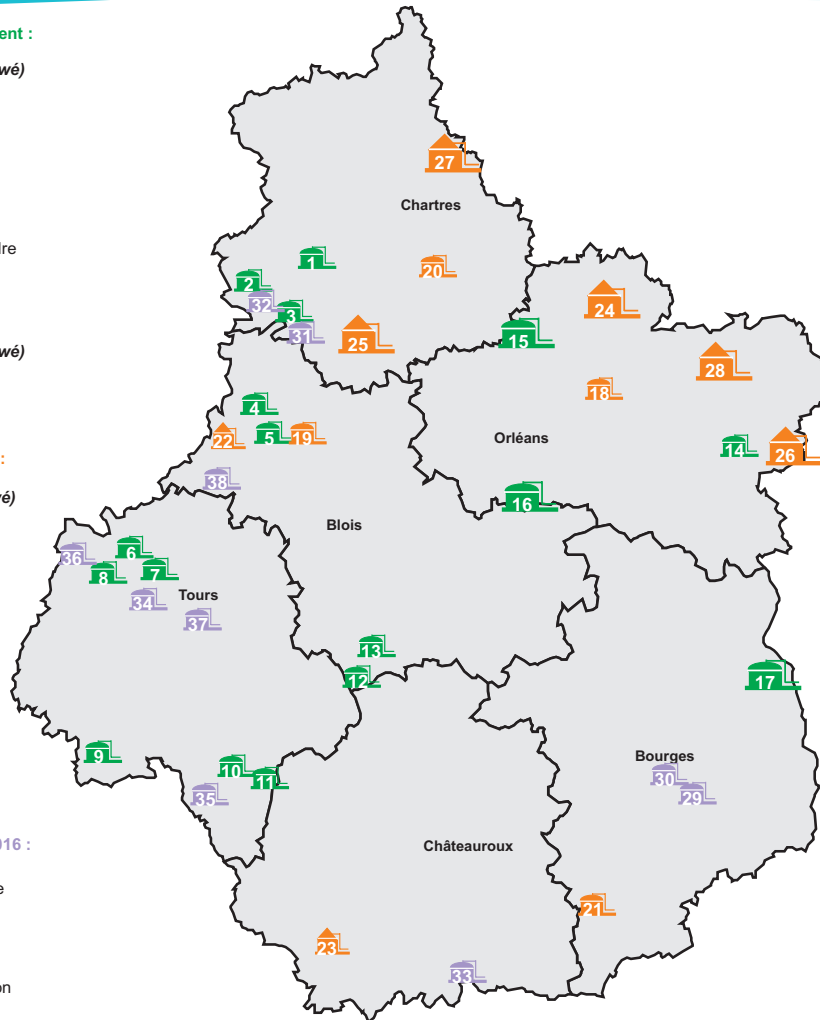
- 22 - Méthabraye
- 23 - Brenne Elevage

##### Injection (> 500 kWé)

- 24 - Beauce Gâtinais Biogaz
- 25 - Centrale Biogaz du Dunois
- 26 - Gâtinais Biogaz
- 27 - CBBAL
- 28 - CBCHT

#### Candidats appels à projets 2016 :

- 29 - Lamelot
- 30 - Agri Berry Energie
- 31 - Merillon
- 32 - Terrier Energy
- 33 - Thoosen
- 34 - Allard Energy
- 35 - EARL de Bourdel
- 36 - BRE Méthanisation
- 37 - Barranger
- 38 - Corbeau



D'après source : ADEME

- > 17 unités sont en fonctionnement en 2015, dont un tiers dans le seul département d'Indre-et-Loire.
- > 11 autres installations sont en cours de construction, largement concentrées dans le Loir-et-Cher et en Eure-et-Loir.
- > Une dizaine de projets sont également identifiés en 2016.



## LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS

La collecte séparée des biodéchets (déchets de cuisine avec déchets de jardin) reste encore marginale en Région Centre-Val de Loire en 2014.

Ce type de service en porte à porte ou apport volontaire (bennes ou aires d'apport, en dehors des déchèteries) est proposé par certaines collectivités : Vierzon et Vasselay (Cher), agglomération du Pays Dreux, Chartres Métropole

(partiellement), Pierres, Nogent-le-Rotrou et Margon (Eure-et-Loir), Monts, Montbazou, Veigné, Montlouis-sur-Loire et Nazelles-Négron (Indre-et-Loire), SMICTOM de Sologne (Loir-et-Cher), Orléans (Loiret).

**33 200 t** de biodéchets ont ainsi été collectés en 2014 dans la région (90 % provenant des collectes en porte à porte), contre un peu plus de **14 000 t** en 2005.

# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES

## LOCALISATION DES CENTRES DE STOCKAGE ET DES UNITÉS D'INCINÉRATION

### Stockage

Capacité réglementaire  
(t/an)



- 1 - Bucy-Saint-Liphard
- 2 - Celle-Guenand
- 3 - Chanceaux -Près-Loches
- 4 - Châtillon-sur-Indre
- 5 - Chevilly
- 6 - Gournay
- 7 - Orval
- 8 - Prudemanches
- 9 - Saint-Aignan-des-Gués
- 10 - Saint-Hilaire-de-Court
- 11 - Soings-en-Sologne
- 12 - Saint-Palais
- 13 - Sonzay
- 14 - Vicq-sur-Nahon
- 15 - Villeherviers

Une partie des centres d'enfouissement n'accueille pas d'ordures ménagères résiduelles.

### Incinération

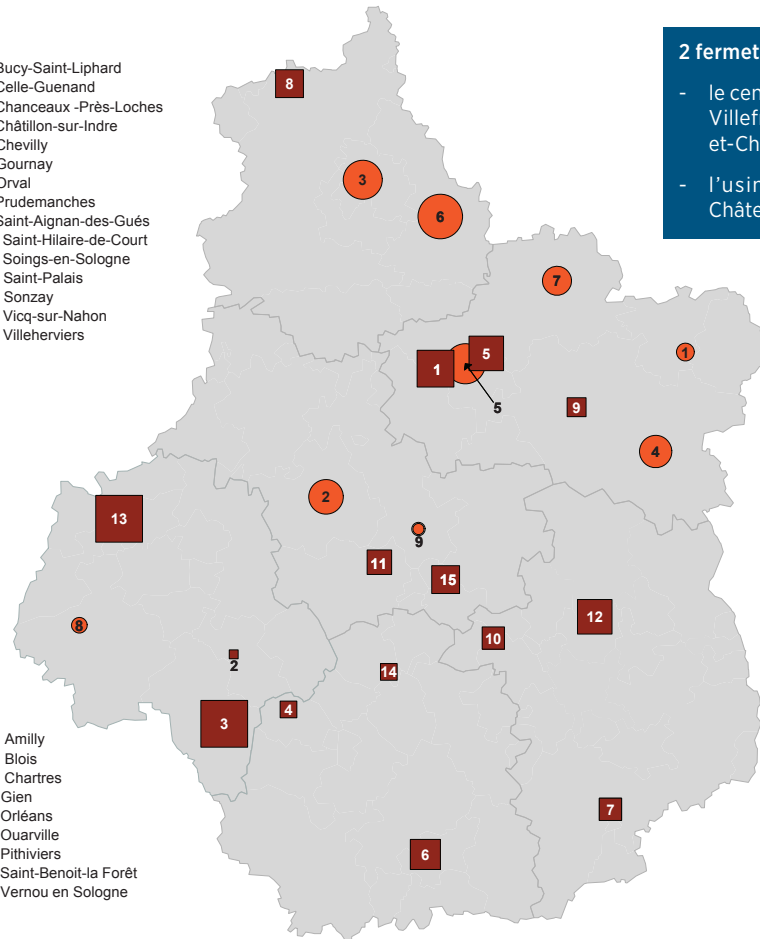
Capacité réglementaire  
(t/an)



- 1 - Amilly
- 2 - Blois
- 3 - Chartres
- 4 - Gien
- 5 - Orléans
- 6 - Quarville
- 7 - Pithiviers
- 8 - Saint-Benoit-la Forêt
- 9 - Vernou en Sologne

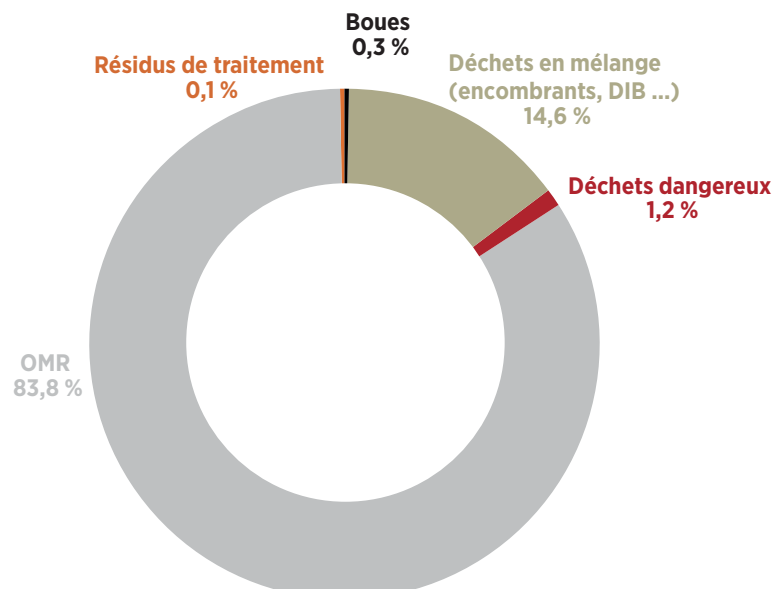
### 2 fermetures en 2014 :

- le centre d'enfouissement de Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher)
- l'usine d'incinération de Châteaudun (Eure-et-Loir).



- > La plupart des unités d'**incinération** en activité sont localisées dans la **moitié Nord de la région** tandis que la majorité des centres de **stockage** se trouvent dans les **trois départements du sud**.
- > Selon la dernière enquête ITOM réalisée par l'ADEME, plus de **635 000 t** de déchets ont été **incinérées** dans la région en 2014 (en **hausse de 3 %** par rapport à 2012), elles sont constituées principalement d'**ordures ménagères résiduelles (84 %)**.

## RÉPARTITION DES DÉCHETS ENTRANT EN INSTALLATION D'INCINÉRATION



> **26 % des déchets ménagers** et assimilés collectés en 2014 ont été **incinérés** (32 % en France en 2013), pratiquement dans leur intégralité dans des unités situées en Région Centre-Val de Loire.

> Seule une centaine de tonnes est sortie du territoire régional, principalement constituée de déchets ménagers spéciaux (solvants, résidus de peinture, huiles...) dirigés vers le centre de Saint-Maurice-l'Exil (Isère).

> Selon les données recueillies par l'ADEME, près de **820 000 t** de déchets (DMA et DAE) ont été **enfouies** en 2014 dans la région. Ces derniers sont constitués à près de 45 % de déchets en mélange, 23 % d'OMR et 14 % de résidus de traitement.

> Ce tonnage global enregistre une **baisse de 1,4 % par rapport à 2012**, soit 11 600 t de moins.

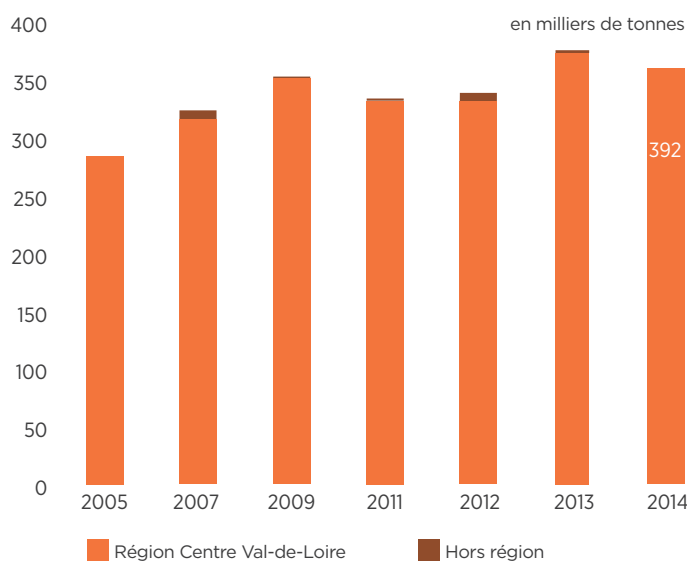
> Près de 13 % des déchets enfouies dans la région sont d'origine extra-régionale. Ils proviennent en grande partie (pour les 4/5) de départements limitrophes, le reste venant de Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Loire-Atlantique, Vendée ou Hauts-de-Seine.

> 94 % des déchets ménagers orientés vers l'enfouissement l'ont été vers des centres de la région. Le reste (représentant près de 19 000 t) a été dirigé vers des installations limitrophes situées dans l'Orne, la Sarthe, les Yvelines et l'Yonne.

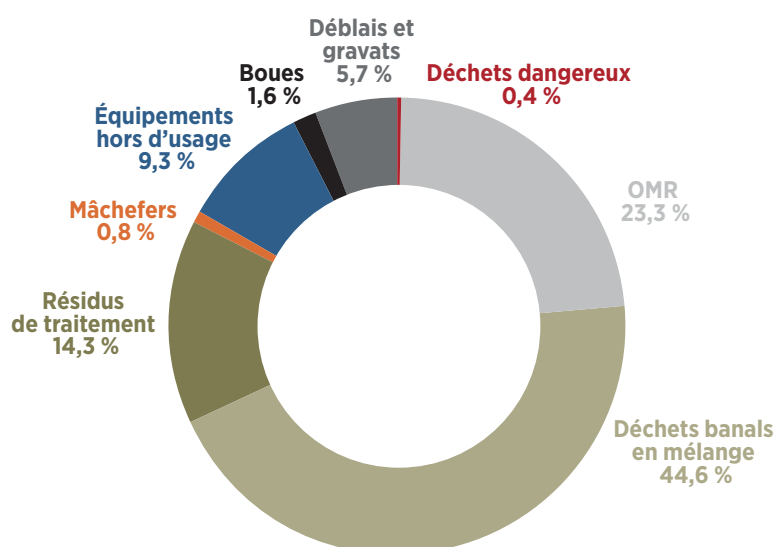
> Depuis 2007, le recours au stockage des déchets issus des ménages est globalement stable dans la région.

> Les **évolutions**, contrastées d'un département à l'autre, apparaissent **étroitement liées aux ouvertures et fermetures d'installations**.

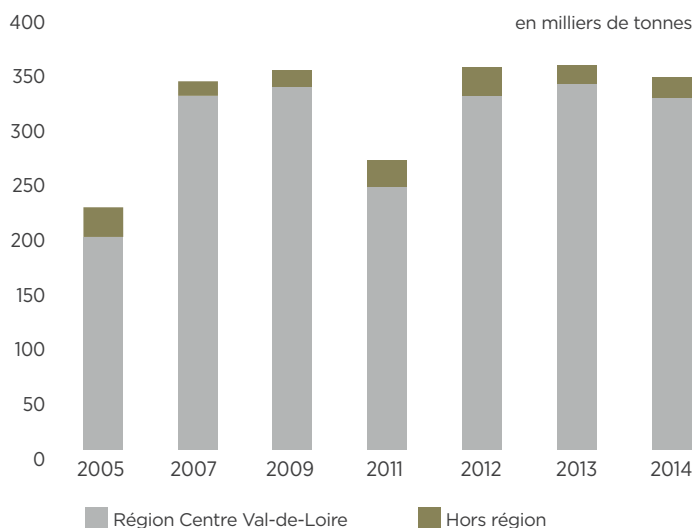
### ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS ISSUS DES MÉNAGES ORIENTÉS VERS L'INCINÉRATION



### RÉPARTITION DES DÉCHETS ENTRANT EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE



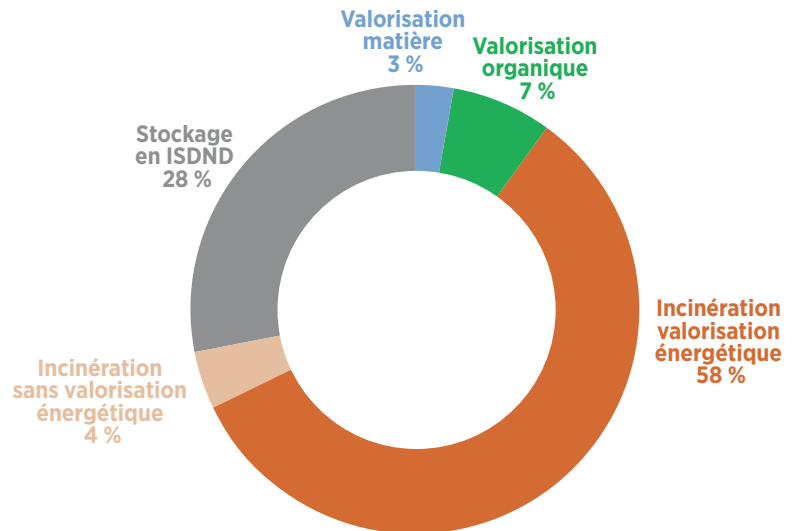
### ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS ISSUS DES MÉNAGES ORIENTÉS VERS L'ENFOUISSEMENT



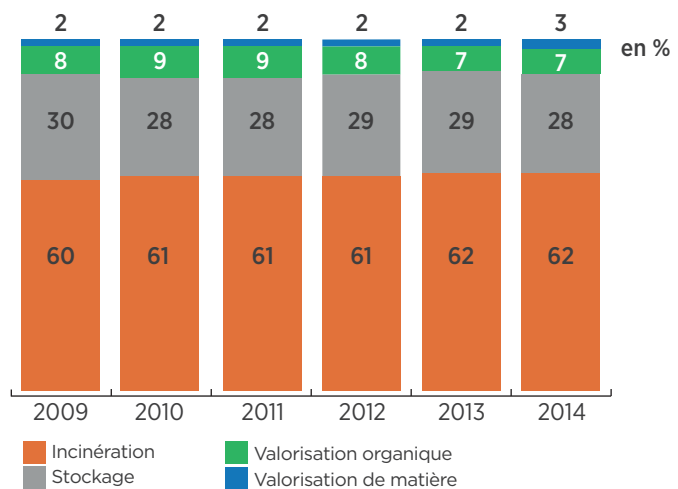
# LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

- > L'incinération demeure le principal mode de traitement des ordures ménagères résiduelles collectées dans la région, s'appliquant à 62 % des volumes. L'utilisation d'**unité d'incinération avec valorisation énergétique** est **majoritaire**, seuls 4 % des OMR recueillies ont été traités dans des centres d'ancienne génération (ne valorisant pas l'énergie produite).
- > L'incinération est privilégiée en **Eure-et-Loir** et dans le **Loiret** (pour la quasi totalité de leurs ordures ménagères) ainsi que dans le **Loir-et-Cher** (84 %).
- > Globalement, les **volumes enfouis** restent **stables** (28 % en 2014).
- > Trois départements y recourent principalement : l'**Indre-et-Loire** (75 % des OMR), l'**Indre** (51 %) et le **Cher** (48 %).
- > La **valorisation organique des OMR** reste **peu développée**, ne concernant que 7 % des volumes de la région en 2014. Elle est concentrée dans le Cher et l'Indre (respectivement 38 % et 26 %).
- > L'Indre est le seul département de la région à utiliser un centre de tri couplé à une unité de compostage sur matière brute pour le traitement de ses déchets ménagers.
- > **99 % des OMR** produites dans la région en 2014 ont été **traitées au sein de son territoire**, le reste étant orienté vers des départements limitrophes (Orne et Sarthe).

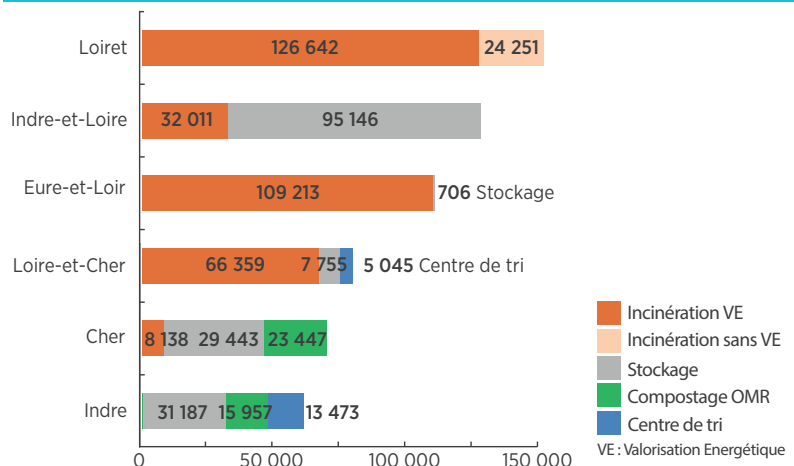
DESTINATION PAR MODE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) COLLECTÉES EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



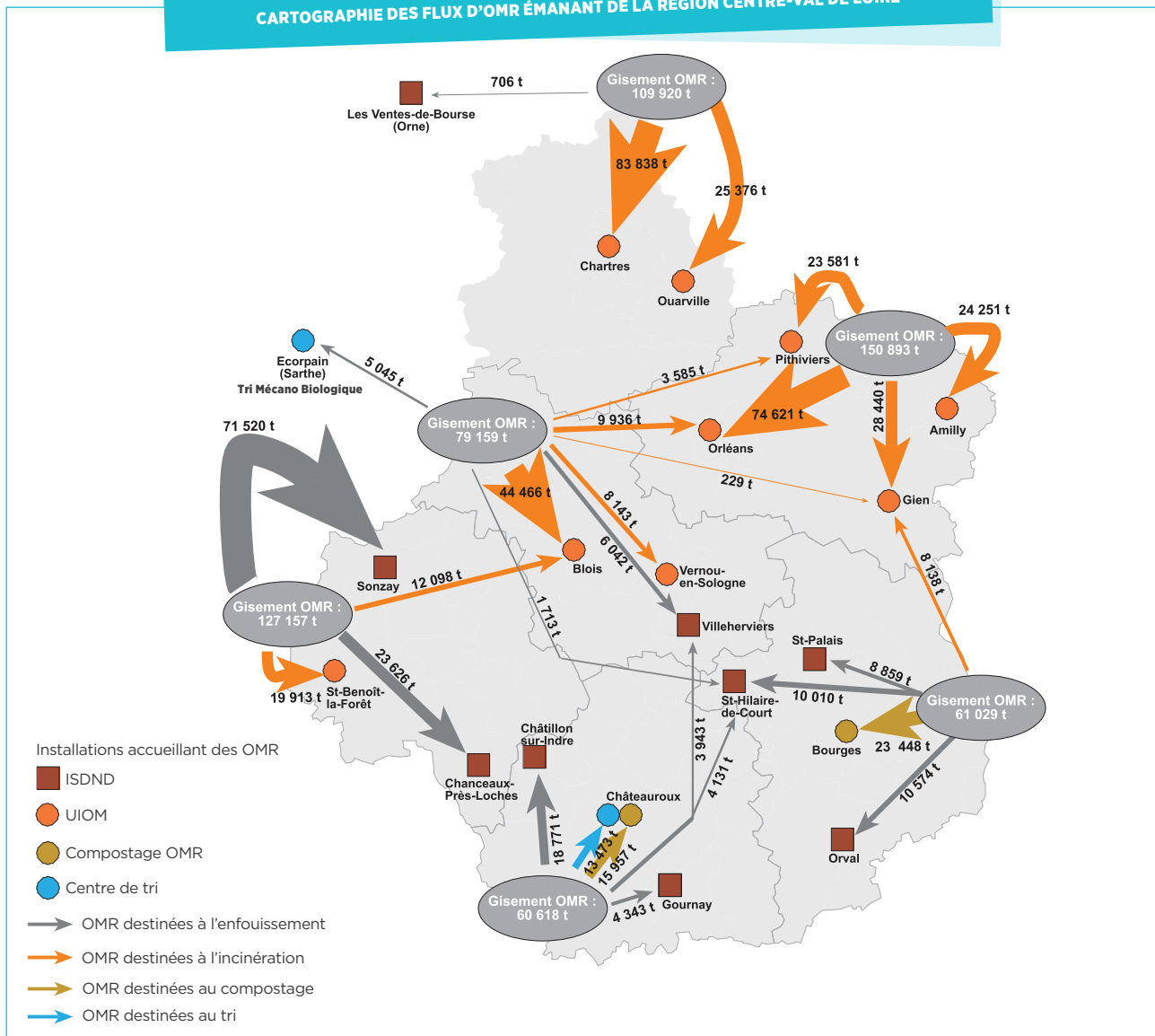
RÉPARTITION ANNUELLE DES MODES DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) COLLECTÉES EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DES MODES DE TRAITEMENT DES OMR (EN TONNES)



## CARTOGRAPHIE DES FLUX D'OMR ÉMANANT DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



- > De nouvelles orientations sont apparues en 2014 dans les flux d'ordures ménagères résiduelles (OMR). Le centre d'enfouissement des Ventes-de-Bourse (Orne) en a accueilli 700 t en provenance d'Eure-et-Loir suite à la fermeture du centre de Colonard-Corubert fin 2013.
- > Le centre d'enfouissement de St-Hilaire-de-Court (Cher) a traité des OMR du Loir-et-Cher (1 700 t), suite à la fermeture définitive de l'ISDND de Villefranche-sur-Cher en 2014.

### SYNTHÈSE PAR DÉPARTEMENT DES FLUX D'OMR COLLECTÉES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE SELON LEUR DESTINATION

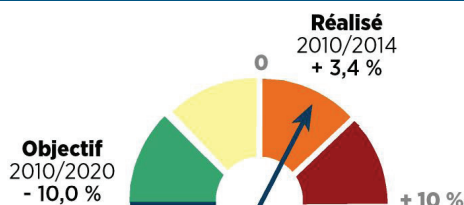
	Traité en Région Centre-Val de Loire				Traité hors Région Centre-Val de Loire	
	UIOM	ISDND	Compostage OMR	Centre Tri	Tri Mécano Biologique	ISDND
Cher	8 138 t (13 %)	29 443 t (49 %)	23 448 t (38 %)			
Eure-et-Loir	109 214 t (99%)					706 t (1 %)
Indre		31 188 t (52 %)	15 957 t (26 %)	13 473 t (22 %)		
Indre-et-Loire	32 011 t (25 %)	95 146 t (75 %)				
Loir-et-Cher	66 359 t (84 %)	7 755 t (10 %)			5 045 t (6 %)	
Loiret	150 893 t (100 %)					
<b>Total région</b>	<b>366 615 t (62%)</b>	<b>163 532 t (27 %)</b>	<b>39 405 t (7 %)</b>	<b>13 473 t (2 %)</b>	<b>5 045 t (1 %)</b>	<b>706 t (1 %)</b>



# LA SITUATION RÉGIONALE FACE AUX OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL

- > Le programme national de prévention des déchets fixe l'**objectif** pour 2020 de **réduire de 10 %** le volume des **DMA** par habitant par rapport à 2010.
- > La **région** semble s'éloigner quelque peu de ce cap : entre 2010 et 2014, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par habitant a **augmenté de 3,4 %**, soit 19 kg de plus **en 4 ans**.
- > De fortes variations sont observées entre les départements. Le Cher est le seul à enregistrer une diminution (11 kg de moins par habitant) alors qu'en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire notamment la collecte de DMA augmente encore sensiblement.
- > Le programme national fixe également pour objectif l'orientation de **55 % des déchets** non dangereux et non inertes vers la **valorisation matière** et notamment organique à l'horizon 2020.
- > La **région** est encore éloignée de cet objectif (**46 % en 2014** ; + 3 pts par rapport à 2012).
- > Toutefois celui-ci semble **déjà atteint dans l'Indre et le Cher** qui ont choisi de privilégier la valorisation organique des ordures ménagères.
- > Ces derniers affichent des taux de recyclage de leur DMA (non inertes et non dangereux) bien supérieurs à la moyenne régionale. Toutefois ces **ratios** sont **calculés sur l'orientation** donnée aux déchets **et non sur les performances de traitement** des installations ce qui impose une certaine prudence quant à l'interprétation de ces indicateurs.
- > Autre objectif national à horizon 2020 : **réduction de 30 % des tonnages mis en décharge** par rapport à 2010. La **région** s'est éloignée de l'objectif, enregistrant une **hausse de 14 % des quantités enfouies entre 2010 et 2014**. Malgré la fermeture de plusieurs établissements, **l'ouverture de 3 nouveaux centres depuis 2009** a renforcé les orientations vers ce mode de traitement.

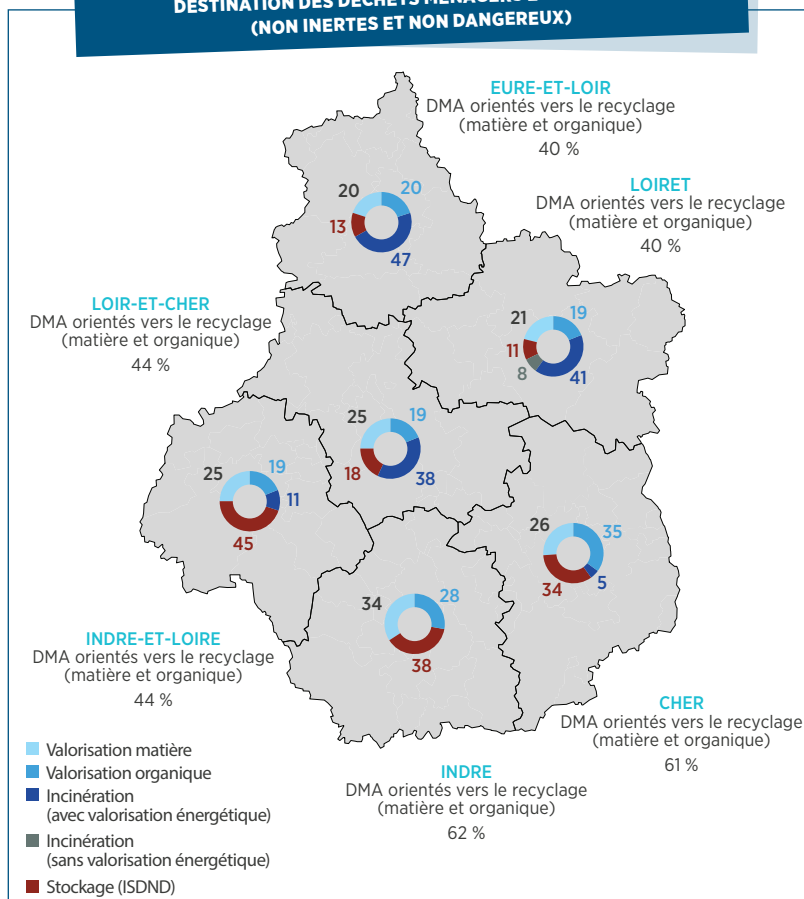
## SITUATION DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE FACE A L'OBJECTIF DE REDUCTION DU VOLUME DE DMA PRODUITS PAR HABITANT



## QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS PAR DÉPARTEMENT

	kg/hab/an		Variation 2010-2014
	2010	2014	
Cher	561	550	-2,0 %
Eure-et-Loir	614	625	1,7 %
Indre	535	537	0,3 %
Indre-et-Loire	515	545	5,9 %
Loir-et-Cher	581	616	5,9 %
Loiret	557	581	4,3 %
<b>Total région</b>	<b>558</b>	<b>577</b>	<b>3,4 %</b>

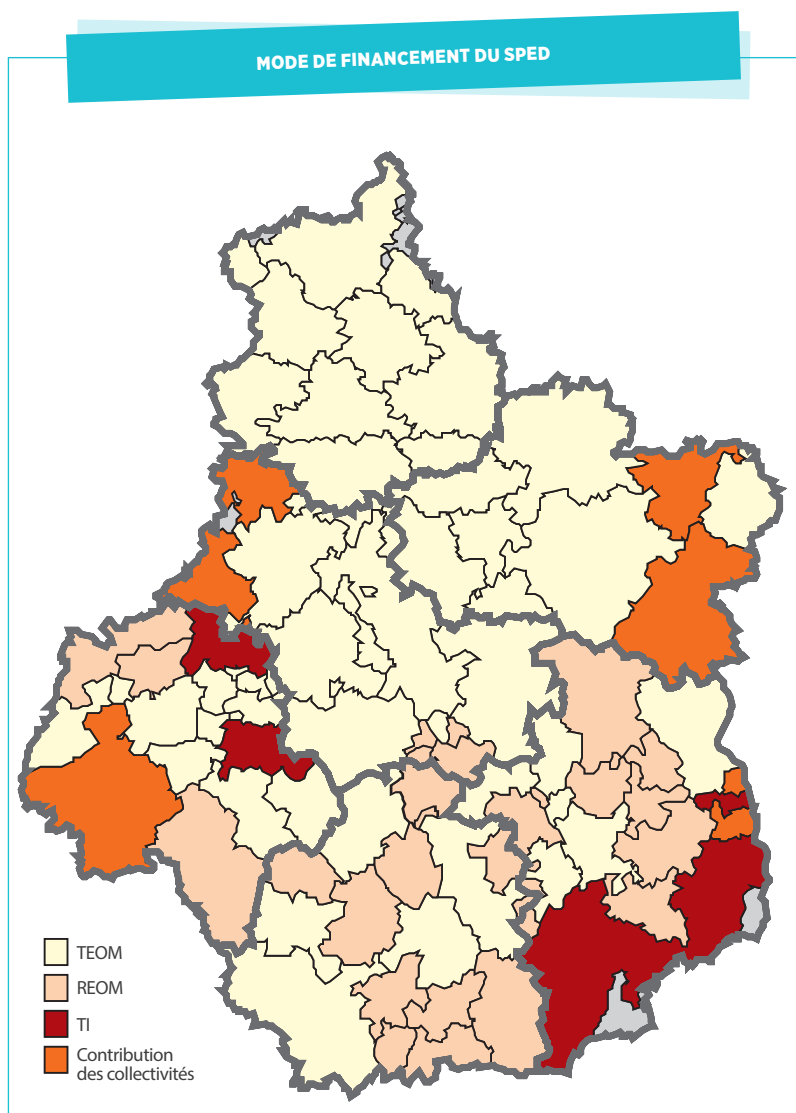
## DESTINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (NON INERTES ET NON DANGEREUX)



# LE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (SPED)

## LE FINANCEMENT

- > La **TEOM** est le mode de financement de l'élimination des déchets **le plus répandu** au sein des collectivités de la région.
- > **5 établissements intercommunaux** ont mis en place un **système incitatif** : SMIRTOM St-Amandois, communauté de communes du Castelrenaudais, la communauté de communes de Bléré Val-de-Cher, le SICTOM de la région d'Auneau et la communauté de communes en Terres vives, ces deux derniers l'ayant adopté en 2014.
- > **D'autres collectivités y réfléchissent** à l'exemple de la communauté de communes Gâtine et Choisilles, le SIRMATCOM de la région de Maintenon, le SMICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire, la communauté de communes de La Chatre Sainte-Sévère ou encore la communauté de communes Sauldre et Sologne.



### DÉFINITIONS :

**TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** : impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.

**REOM - Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères** : impôt lié au service rendu par la collectivité. En pratique, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est souvent forfaitisée (assise sur le nombre de personnes au foyer ou la taille du bac).

**TI - Tarification Incitative** : est une contribution au financement du service dont le montant exigé aux usagers est fonction de l'utilisation réelle du service. Elle correspond à l'application du principe pollueur payeur appliqué à l'utilisateur bénéficiaire du service public des déchets.

**Contribution des collectivités** : les syndicats de communes et les syndicats mixtes peuvent financer le service par des contributions budgétaires de leurs communes ou groupements membres. Ces dernières repercutent ce coût auprès de leurs usagers par le biais de la REOM ou de la TEOM.

## LES COÛTS DU SPED : LA MÉTHODE COMPTACOÛT®

Basée sur les règles de la comptabilité analytique, Comptacoût® est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME. Cette méthode permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Le nombre de collectivités formées à la Matrice des coûts et ComptaCoût® croît chaque année. Depuis 2005, 1 058 collectivités couvrant 69% de la population française ont suivi une formation de l'ADEME pour la connaissance des coûts de gestion des déchets.

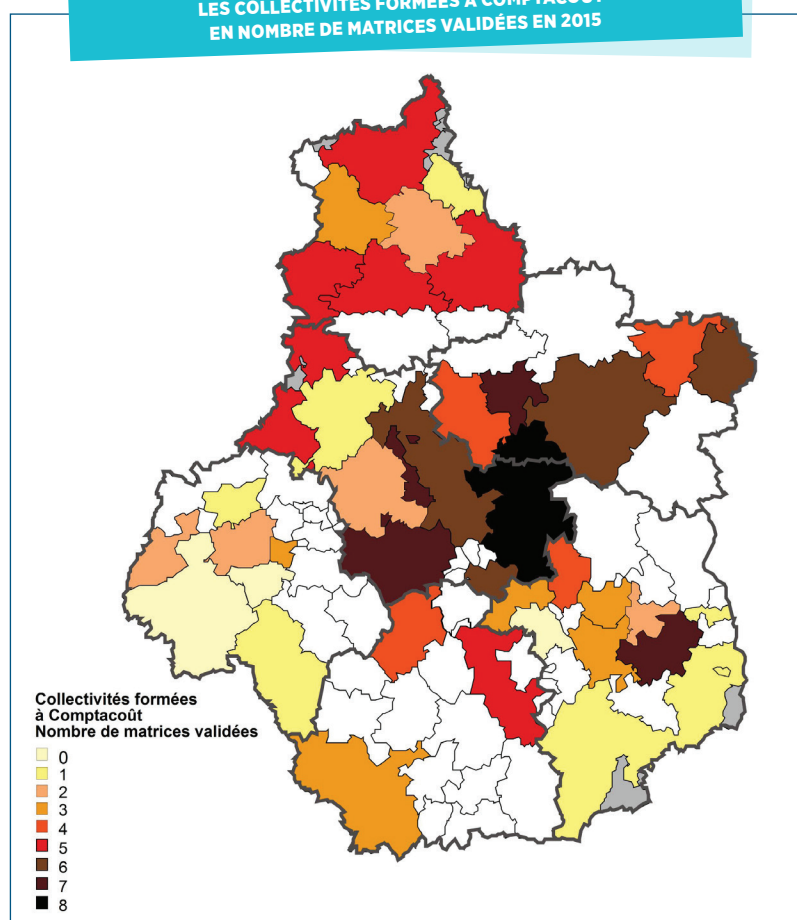
La matrice et l'analyse des coûts présentent un réel intérêt pour les collectivités. Les résultats issus de l'exploitation des matrices alimentent de plus en plus les travaux et réflexions de divers acteurs (ministères, collectivités, observatoires, éco-organismes...).

- > **38 collectivités** sont formées à la méthode **ComptaCoût® fin 2015** (soit 3 de plus en 1 an). Elles couvrent 77 % de la population régionale.

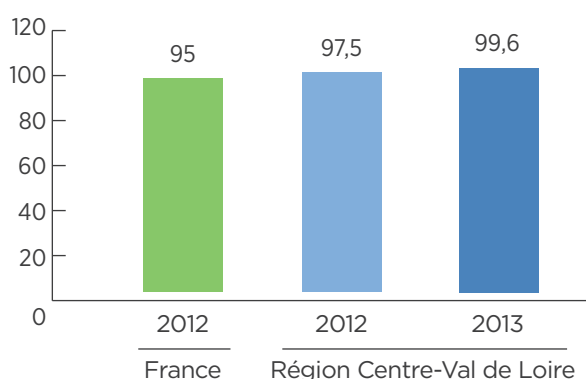
Les données suivantes sont issues des matrices Comptacoût® validées au 1er avril 2015, pour l'année 2013. Elles concernent **17 collectivités** à compétence collecte et traitement représentant 917 000 habitants, soit **36 % de la population** de la Région Centre-Val de Loire (28 % en 2012). Elles ne reflètent donc pas la situation exacte du coût de gestion des déchets au sein de la région mais donne une image des collectivités engagées dans la démarche. Les comparaisons des coûts régionaux se font par rapport aux données du **référentiel national 2012** (dernières données nationales disponibles à ce jour).

- > Le coût aidé TTC en €/hab correspond au coût final du service public de gestion des déchets (SPGD) pour un usager, intégrant les charges d'où sont déduites les recettes industrielles (vente d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides. Cet indicateur permet de suivre l'évolution du coût du SPGD d'une année sur l'autre.
- > En **2013**, le coût aidé TTC par habitant en Région Centre-Val de Loire s'élève à **99,6 € en moyenne** (+ 2,1 € par rapport à 2012). Il apparaît légèrement supérieur à celui observé au niveau national.

### LES COLLECTIVITÉS FORMÉES À COMPTACOÛT® EN NOMBRE DE MATRICES VALIDÉES EN 2015



### COÛT AIDÉ TTC PAR HABITANT (EN EUROS)



# GLOSSAIRE

<b>ADEME</b> : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	<b>ITOM</b> : Installation de Traitement des Ordures ménagères
<b>AV</b> : apport volontaire	<b>JRM</b> : Journaux, Revues, Magazines
<b>DAE</b> : Déchets des Activités Economiques	<b>MODECOM</b> : Méthode de Caractérisation des Ordures Ménagères
<b>DASRI</b> : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	<b>OMA</b> : Ordures Ménagères et Assimilées
<b>DDM</b> : Déchets Dangereux des Ménages	<b>OMR</b> : Ordures Ménagères Résiduelles
<b>DEEE ou D3E</b> : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	<b>PAP</b> : Porte à porte
<b>DMA</b> : Déchets Ménagers et Assimilés	<b>REOM</b> : Redevance d'Elimination des Ordures Ménagères
<b>DV</b> : Déchets verts	<b>REOMI</b> : Redevance d'Elimination des Ordures Ménagères Incitative
<b>ELA</b> : Emballages Liquides Alimentaires	<b>REP</b> : Responsabilité Elargie du Producteur
<b>EMR</b> : Emballages Ménagers Recyclables	<b>RSHV</b> : Résidus Secs Hors Verre
<b>FFOM</b> : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères	<b>SINOE</b> : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement
<b>INSEE</b> : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	<b>SPED</b> : Service Public d'Elimination des Déchets
<b>ISDD (ex CSDU 1)</b> : Installation de Stockage de Déchets Dangereux	<b>TEOM</b> : Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères
<b>ISDI (ex CSDU 3)</b> : Installation de Stockage de Déchets Inertes	<b>TEOMI</b> : Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères Incitative
<b>ISDND (ex CSDU 2)</b> : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	<b>TI</b> : Tarification Incitative
	<b>UIOM</b> : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

## DÉFINITIONS

- **Les ordures ménagères résiduelles** sont les déchets produits par les ménages hors collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise et est souvent collectée en mélange. La composition des ordures ménagères résiduelles (OMR) varie selon les lieux en fonction des types de collecte.
- **Les ordures ménagères et assimilées** sont les déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et les déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions.  
Ils comprennent :
  - les Ordures Ménagères Résiduelles collectées en mélange,
  - les matériaux secs collectés sélectivement,
  - la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères collectée sélectivement.
- **Les déchets ménagers et assimilés** sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages et de l'activité économique collectés dans les mêmes conditions.  
Ils comprennent :
  - les Ordures Ménagères et Assimilées,
  - la collecte en déchèteries,
  - la collecte d'encombrants,
  - les collectes de déchets verts.
- **Les déchets ultimes** sont des déchets résultant ou non d'un traitement et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.
- **Recyclables secs** : terminologie utilisée pour désigner la collecte Sélective (collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique).



Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont consultables sur [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)



L' ADEME remercie l'ensemble des partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport

